QUEEN'S UNIVERSITY LIBRARY
DOCUMENTS DEPARTMENT

ELECTIONS DE 1919

LE GOUVERNEMENT GOUIN ET SON OEUVRE

Quatorze années de Progrès et de Saine Administration

QUEBEC, 1919.

ELECTIONS DE 1919

LE GOUVERNEMENT GOUIN ET SON OEUVRE

Quatorze années de Progrès et de Saine Administration

QUEBEC, 1919.

LP
F5012
[1919]
E38
K

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/electionde1919le00unse

ELECTIONS DE 1919

POURQUOI DES ÉLECTIONS ?

La raison en est bien simple. Nous venons de voir un monde s'écrouler dans une mer de sang. Un autre monde a surgi pour le remplacer. Mais il a surgi au milieu de difficultés sans nombre. Il y a dans le monde entier des problèmes importants qui demandent une solution immédiate. Il en est un qui est particulièrement angoissant chez nous : le déséquilibre croissant entre la population rurale et la population urbaine. Il faut endiguer sans retard le courant qui menace d'engorger nos villes et de dépeupler nos campagnes. Nous n'avons pas de temps à perdre. Le gouvernement, soucieux de son devoir, a adopté une politique nouvelle de colonisation pour faire face à la situation. Avant de se mettre à l'œuvre, il tient à soumettre ce programme au peuple. Quoi de plus juste ?

Ce n'est pas tout : Lorsqu'il résolut de doter la province d'un système efficace de voirie, le gouvernement Gouin s'était fait autoriser par les électeurs à dépenser une somme de vingt millions pour cette fin. Les vingt millions sont maintenant dépensés. Pour poursuivre cette œuvre, il est nécessaire d'encourir de nouvelles dépenses. C'est le peuple qui paie et il a le droit d'être consulté. Quoi de plus juste encore ?

Nous venons de mentionner les besoins immédiats de la colonisation et de la voirie. Nous ne saurions passer sous silence ceux de l'agriculture et de l'instruction publique. Le gouvernement considère à juste titre que, dans son programme de reconstruction nationale.

30277816

l'agriculture et l'instruction publique doivent avoir leur large part. Qui oserait soutenir qu'il a tort ?

Il y a des gouvernements qui se cramponnent au pouvoir et qui ne soumettent leurs actes au peuple qu'à la dernière minute. Ce sont généralement les mauvais gouvernements. Ce sont ceux qui redoutent d'être jugés par leurs pairs.

Le gouvernement Gouin a la satisfaction du devoir accompli. Il n'a rien à cacher. Aussi s'adresse-t-il à la population en toute confiance et en toute franchise.

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

Sir Lomer Gouin occupe un siège à l'assemb'ée législative depuis 1897 ; il a été ministre des travaux publics, puis de la colonisation et des travaux publics du 3 octobre 1900 au 4 février 1905 ; il est premier ministre et procureur général depuis le 23 mars 1905 ; c'est dire qu'il est bien au fait de tous les rouages de l'administration.

L'intérêt public exige-t-il un changement de gouvernement ? M. Gouin n'est-il pas, au dire de tous les hommes sincères, le meilleur administrateur que la province ait eu ?

Il est vrai que M. Gouin a été ministre, et même premier ministre, plus longtemps qu'aucun de ceux qui ont été, en cette province, appelés à présider à un département ou au gouvernement. Mais les actionnaires ou les sociétaires d'une institution financière ne renvoient pas leur gérant, un patron ne congédie pas son employé pour la seule raison que ce gérant ou cet employé les sert bien depuis sept, huit, ou même douze ans. Et pourquoi en serait-il autrement lorsqu'il s'agit de l'administration de la province ?

D'ailleurs, M. Gouin a été un premier ministre modèle, et son passage au pouvoir fera époque dans l'histoire du pays, car aucun de ses prédécesseurs n'a fait autant que lui pour le progrès et le bonheur de la province de Québec.

Homme politique habile autant qu'intègre, il a donné à cette province une administration que ses adversaires mêmes citent comme exemple aux gouvernements des provinces sœurs ; esprit sagace autant qu'avisé, il a inauguré une série de réformes qui ne tarderont pas à nous porter au premier rang dans la lutte pacifique engagée entre les diverses provinces ; orateur disert autant que vigoureux, il nous a fait le plus grand honneur partout où il a été appelé à nous représenter : aux fêtes normandes, aux conférences interprovinciales, comme aux démonstrations religieuses ou nationales.

Sans doute, Sir Lomer Gouin pourrait, après plus de vingt-deux années de bons et loyaux services à sa province, demander à se reposer des tracas de la po itique ; il pourrait, s'il n'écoutait que son intérêt personne', retourner à son bureau d'avocat, où il aurait tôt fait de retourner à son bureau d'avocat, où il aurait tôt fait de reconstituer sa grande clientèle d'autrefois ; mais il est bon, il est nécessaire même qu'il reste à ïa tête de la province de Québec pour continuer son œuvre de réfrome et de progès. Il est entouré de lieutenants intégres, travailleurs, actifs, avisés et entreprenants, et ce serait grand dommage que la province se privât de ces hommes au moment où ils sont en train de la placer au premier rang de la confédération.

Non seulement Sir Lomer Gouin jouit, au sein de son parti, de l'autorité à laquelle lui donnent droit son prestige personnel, son grand talent d'orateur et d'administrateur, sa belle carrière d'homme intègre et juste,

mais encore ses adversaires sont forcés de reconnaître sa compétence et ses mérites, et d'admettre l'œuvre considérable que ce bon patriote a accomplie pour sa province et pour sa race.

Veut-on savoir ce que l'on pense de Sir Lomer Gouin ? qu'on lise les appréciations suivantes : elles sont révélatrices :

C'est *La Patrie* qui disait, le 24 novembre 1913 :

"Sir Lomer qui, présentement, dirige les destinées de la province occupe une place énorme dans l'élite de notre race. Avocat distingué, fin lettré, il est arrivé au pouvoir en 1905 et, depuis, il a poursuivi inlassablement ce double but : faire notre province plus grande, plus riche et plus heureuse. Il a réalisé cette chose inattendue d'un avocat, d'un littérateur ayant une haute conception des affaires".

C'est le *Canadian Courier* qui disait, en décembre 1916 :

"Sir Lomer est énergique, travailleur et il possède de grandes facultés intellectuelles. S'il a mieux réussi en politique que tous les premiers ministres actuellement en office au Canada, c'est qu'il est avant tout un homme d'affaires de première valeur".

C'est le *Wall Street Journal* (New York) qui disait, en janvier 1917 :

"Il a beaucoup fait pour développer sa province et son œuvre est très enviable".

C'est le *Financial Post* (un des journaux les plus sérieux et les mieux cotés du pays) qui disait, en février 1917 :

"Mais les libéraux ont un homme qui pourrait, s'il en avait l'occasion, devenir un Lloyd George canadien. Pourquoi ne vont-ils pas à Québec pour y prendre la

mesure de Sir Lomer Gouin. Tout son passé est témoignage d'action et de progrès".

C'est la Revue *Canada*, publiée à Londres, (Angleterre) qui disait, en février 1917 :

"La province de Québec peut s'estimer heureuse de posséder un premier ministre tel que Sir Lomer Gouin."

C'est le *Weekly Tatler* qui disait, le 9 juin dernier :

"Grâce à son œuvre, Sir Lomer Gouin peut être justement considéré non-seulement comme un des meilleurs premiers ministres que la province de Québec n'ait jamais eus, ma s encore un des plus habiles, des plus puissants et un des hommes d'Etat les plus patriotes du Canada tout entier."

C'est le *Morning Post* (Angleterre) qui disait, en août 1917 :

"C'est un politique très habile, un beau cerveau, un admirateur convaincu de Baldwin et de Lafontaine. Il a fait énormément pour développer la province de Québec et la mettre sur un pied d'affaires".

C'est le *Moose Jaw News* qui disait, en septembre 1917 :

"Sir Lomer Gouin est un des hommes les plus habiles que l'on puisse trouver dans les rangs du parti libéral et, dans sa propre province, il possède également la confiance des Anglais et des Français".

C'est le *Montreal Star* qui disait, en octobre 1917 :

"Sir Lomer, avec son gouvernement si effectif, a grandement honoré le nom canadien-français".

C'est Lord Shaughnessy qui disait, le 13 novembre 1917 :

"Nous pouvons dire que Sir Lomer est une autorité en matière de finances et, grâce à son administration,

la province de Québec a été tenue à l'abri de bien des difficultés dont nos voisins ont dû faire l'expérience".

C'est *La Patrie* qui disait, le 13 novembre 1917 :

M. Gouin a fermement consolidé la position financière de Québec et relevé son crédit, et la population de la province lui en sait gré. Car, tandis que, normalement, la popularité des chefs de gouvernement s'use et s'effrite avec le temps, la sienne semble avoir plutôt grandi depuis douze ans qu'il a pris en mains l'administration provinciale".

C'est le *Mail & Empire* (Toronto) qui disait, en janvier 1918 :

"Il y a assurément dans l'œuvre de Sir Lomer Gouin des choses que l'on peut critiquer mais, dans l'ensemble, elles révèlent la sagacité d'un homme d'état".

C'est le *Saturday Night* qui disait, en mars 1918 :

"Sir Lomer Gouin dirige les destinées de la province de Québec avec équité, avec fermeté et avec bon sens, et il est aujourd'hui une des figures les plus remarquables parmi les chefs de nos gouvernements locaux".

C'est le *Recorder and Times* (Brockville) qui disait, en février 1918 :

"Sir Lomer Gouin doit être compté parmi les meilleurs hommes politiques que le Canada a t eus et la manière avec laque'le il a conduit es affaires de sa province témoigne d'une habileté qui n'a d'égale qu'une intégrité à toute épreuve".

C'est le *Mail* (Fredericton) qui disait, en octobre 1918 :

"Québec peut être heureux d'avoir à la tête de ses affaires, en des temps aussi difficiles, un des mieux doués des hommes d'Etat canadiens".

C'est *La Pat ie* qui disait, le 16 novembre 1918:

"Sir Lomer Gouin, depuis longtemps—treize ans,—tient les rênes du pouvoir. Il possède la confiance de l'élément anglais qui lui a, à chaque élection, accordé son appui le plus sûr. Sa réputation d'homme d'Etat prudent et d'administrateur habile a traversé les mers. L'Angleterre et la France lui ont décerné les plus hautes décorations. Il eut été pour Sir Robert un compagnon de voyage distingué sur l'érudition et les aptitudes duquel il eût pu compter et qui aurait fait honneur non seulement à sa race, mais au peuple canadien tout entier".

C'est e *Montreal Star* qui disait en janvier 1919 :

"Sir Lomer a donné, en règle générale, un bon gouvernement à la province. Aussi s'est-il acquis une belle réputation. Il a montré du courage, de la volonté et de la clairvoyance."

C'est le *Montreal Herald* qui disait, en mars dernier:

"Depuis la mort de Sir Wilfrid, le public réalise de plus en plus combien notre province peut s'estimer heureuse d'avoir pour la guider un homme de l'habileté de Sir Lomer Gouin."

C'est l'*Evénement* qui disait le 14 janvier 1919 :

"Il nous fait plaisir de reconnaître que Sir Lomer Gouin est un homme distingué, un habile politicien, un esprit cultivé, de beaucoup supérieur, en somme, à tous les chefs du parti libéral que nous ayons connus. Par exemple, son sens des affaires est remarquable.

. . . . . .

Nous aimons aussi à répéter que l'attachement de Sir Lomer Gouin à son origine et aux idées françaises nous ont convaincu que le caractère du premier ministre a d'autres beaux côtés, dont ses intimes peuvent parler plus avantageusement que nous ; et nous croyons qu'il possède, en même temps, assez de sagesse et de géné-

rosité pour apprécier ce que le régime britannique a valu à notre nationalité, en libertés rares, en privilèges uniques, en prospérité matérielle."

C'est le *Quebec Chronicle* qui disait, le 20 mars dernier :

"Dans une période où il y a très peu d'hommes d'Etat, Sir Lomer apparaît évidemment comme un des rares meneurs d'hommes dont le Canada peut s'enorgueillir... Sir Lomer n'a pas d'égal dans la législature de Québec ; au parlement d'Ottawa, il n'a pas de supérieur."

C'est *La Patrie* qui disait, en mars dernier:

"Sir Lomer peut se dire avec orgueil que depuis la Confédération pas un chef de gouvernement dans notre province n'a joui, aussi longuement et aussi complètement, de la confiance du peuple. Il gouverne avec fermeté et prudence. Peu de politiciens ont montré autant d'habileté, de doigté. "

Voilà ce que pensent de Sir Lomer Gouin les journaux de notre province et de notre pays, journaux anglais comme français, quelles que soient leurs teintes politiques ou leurs opinions religieuses. Le peuple, lui aussi, a son idée sur la valeur de Sir Lomer et sur le mérite de sa politique. Cette idée, il l'a exprimée avec une grande clarté, avec une grande conviction, avec une grande éloquence le 8 juin 1908, le 15 mai 1912 et le 22 mai 1916. Demain encore, il l'exprimera avec une égale vigueur et il donnera à notre distingué compatriote un nouveau témoignage d'admiration, de sympathies et de confiance.

LE CHEF DE L'OPPOSITION

Une fois que l'on a mentionné le nom de M. Sauvé, il en reste bien peu de choses à dire. Il fut élu député en 1908. Pendant plusieurs années, il resta flottant. Il se demandait sans doute dans quels bras il devait se jeter : dans les bras de M. Bourassa ou dans ceux de son ancien chef, M. Mathias Tellier. Ces deux derniers étant disparus tout à coup, il ne lui resta plus qu'à se jeter dans les bras de... M. Philémon Cousineau qui héritait, un beau matin, et sans trop savoir comment, du manteau des Cartier et des Chapleau. Les élections générales eurent lieu le 22 mai 1916. M. Cousineau ne revint plus en Chambre, mais le manteau y revint... sur les épaules de M. Sauvé. A son tour, M. Sauvé était sacré chef. D'ailleurs il s'imposait. Non pas qu'il eût des qualités toutes particulières, voire même du génie. Non. Mais il restait un des rares survivants du grand naufrage. Etant seul ou à peu près, il s'est payé le luxe de se choisir comme son propre chef.

Quant à son parti, il n'existe plus comme parti. C'est le gouvernement Borden qui lui a donné son coup de mort, ainsi qu'un journal conservateur en faisait mélancoliquement l'aveu il n'y a pas longtemps. D'ailleurs, M. Sauvé ne disait-il pas lui-même le 8 juillet 1916 : "Une inconcevable inertie a ravagé le parti conservateur de la province de Québec... Le vrai parti a manqué d'apôtres. Il ne s'est pas tenu suffisamment en contact avec les classes sociales pour s'y faire apprécier, pour leur donner les renseignements nécessaires à la formation de leur jugement... Va-t-on laisser mourir le parti conservateur?... Quant à moi, je ne passerai pas ma vie politique dans une chambre mortuaire..."

M. Sauvé ne veut pas passer sa vie à renifler l'odeur des cierges autour de la dépouille de son parti et il fait bien. Aussi le 23 juin prochain, il ne lui restera plus qu'à se ranger du côté des libéraux afin de se trouver là où il y a de la vie, de l'activité et du progrès. Qu'il laisse au peuple le soin de le sortir du charnier dans lequel il déclare se sentir enprisonné !

Le chef de l'opposition, pour se donner des airs de martyr, a déjà commencé à se plaindre avec amertume que le gouvernement a décidé de faire les élections à l'époque même que les conservateurs avaient choisie pour leur convention. Argument futile. Les intérêts de la province doivent passer avant ceux du parti conservateur. D'ailleurs, est-ce la faute du gouvernement si ces messieurs ont mieux aimé "vivre dans une chambre mortuaire" que d'entreprendre la réorganisation de leurs forces ? N'oublions pas que, depuis les dernières élections, ils n'ont pas cessé de parler de réorganisation. Dans cette interview du 8 juillet 1916 dont nous venons de faire mention, M. Sauvé disait expressément :

" Ce qui s'est passé au sein de notre parti, aux dernières élections, est sans précédent. Il importe de réagir énergiquement pour que cet état de choses ne se répète plus. On veut se réorganiser pour que les bons soldats, les vaillants au combat, les amis du peuple, obtiennent leurs coudées franches et n'aient plus à récriminer. J'en suis de grand cœur. "

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT GOUIN

Sir Lomer Gouin est premier ministre de la province de Québec depuis le 23 mars 1905.

Dès le 5 avril 1905, Sir Lomer a, dans un discours qu'il prononçait à l'Ecole Montcalm, de Montréal, tracé le programme que son gouvernement entendait suivre.

Ce programme est l'amplification de celui de feu l'honorable M. Marchand, et peut se résumer comme suit :

Equilibre du budget ;

Economie dans la dépense ;

Vigilance dans la perception des revenus ;

Accroissement des recettes par l'imposition d'une taxe sur les transactions de bourse, par une administration vigilante du domaine public et par le rajustement du subside fédéral ;

Partage des attributions du ministre des terres, mines et pêcheries ;

Développement de l'enseignement primaire ;

Fondation de nouvelles écoles normales ;

Encouragement au relèvement du salaire des instituteurs et institutrices ;

Création d'écoles techniques ;

Création d'une école de hautes études commerciales ;

Développement de l'enseignement agricole ;

Amélioration des chemins ruraux ;

Encouragement à la colonisation ;

Création de nouvelles réserves de colonisation ;

Aide aux chemins de fer de colonisation ;

Protection à l'ouvrier des usines ;

Adoption d'une loi relative aux accidents du travail ;
Respect de l'autonomie des municipalités.

Sir Lomer Gouin a prouvé depuis 1905 qu'il est homme de parole et homme d'action. Son gouvernement, ainsi que nous allons le démontrer, a non seulement tenu ses engagements, mais il a accompli beaucoup plus qu'il n'avait promis.

LA QUESTION DU SUBSIDE FÉDÉRAL

Depuis la Confédération, peut-on dire en règle générale, les finances de la province étaient dans une situation assez précaire. Les surplus annuels étaient rares et les déficits assez communs. Lorsqu'il arriva au pouvoir en 1905, sir Lomer Gouin avait promis de maintenir le budget en équilibre. Avant de montrer comment il a su tenir sa parole, rappelons brièvement qu'un de ses premiers soins fut d'organiser une conférence interprovinciale à Ottawa et d'insister auprès des autorités fédérales pour obtenir un remaniement du subside accordé aux provinces. Plusieurs conférences avaient déjà eu lieu à ce sujet, mais sans résultat. Cependant M. Gouin jugeait qu'un remaniement s'imposait. Il plaida la cause des provinces avec une grande habileté et il réussit à convaincre sir Wilfrid Laurier, qui était alors premier ministre du Dominion. Sir James Whitney, le chef des conservateurs de l'Ontario, avouait que le succès de la Conférence n'était rien autre chose qu'un succès personnel pour Sir Lomer Gouin.

Un ancien ministre conservateur à Québec, l'hon. M. Nantel, écrivait fort justement à cette occasion :

" Le succès de M. Gouin s'élève à la hauteur du triomphe national, il comprend à la fois le règlement d'une grosse difficulté pécuniaire et l'affirmation du

provincialisme qui, dans une Confédération d'Etats ou de Provinces préposés à des intérêts différents, a sa raison d'être tout autant que les parties de l'organisme humain, qui répondent aux pulsations du cœur et agissent sous les indications du cerveau.

(L'Album Universel, 3 nov. 1906)

En vertu du rajustement de la loi, nous avons, depuis le 1er juillet 1907 jusqu'au 1er juillet 1911, reçu chaque année $599,865.60 de plus que nous ne recevions auparavant. Le rajustement nous a donc apporté pendant ces quatre années un surcroît de revenu de $2,399,462.40.

Du 1er juillet 1911 au 1er juillet 1921, nous recevrons annuellement $884,991.20 de plus que ce que nous aurions reçu sans le rajustement ; soit un total de $8,849,-912.00 pour toute la décade.

$884,991.20 par an ! Cela représente bien au delà de la moitié de l'intérêt annuel payable sur la dette consolidée.

Et la subvention augmentera de nouveau à chaque recensement ultérieur avec le chiffre de notre population.

Quel premier ministre a jamais fait une opération financière aussi avantageuse pour cette province ?

Et cette opération n'est pas seulement avantageuse au point de vue financier, elle l'est encore pour l'autonomie de la province. Cet accroissement du revenu, en même temps qu'il assurait le respect de notre autonomie dont sir Lomer Gouin a toujours été si jaloux, permettait de rendre plus stables les finances de la province.

ÉCONOMIE DANS LA DÉPENSE

M. Gouin avait également promis de pratiquer l'économie. On peut aujourd'hui lui rendre le témoignage que son gouvernement n'a pas été un gouvernement extravagant. Au contraire, il a pratiqué une sage économie en s'appliquant à maintenir la dépense dans les limites de nos revenus. Il a fui, dans les bonnes comme dans les mauvaises années, les aventures risquées et l a scrupuleusement tenu les faiseurs à l'écart. Certes, ce n'est pas pour tirer notre bonne vieille province de la banqueroute que M. Borden a cru, récemment, devoir acheter les chemins de fer canadiens. M. Bourassa n'était pas loin d'avoir le mot juste lorsqu'il écrivait le 16 août 1917 : "Le gouvernement Gouin a protégé le trésor provincial des raids de MacKenzie et Mann et d'autres *schemers* du même acabit. Sa politique de chemins de fer a été vigilante, parcimonieuse même." Ce que M. Bourassa disait avec raison des chemins de fer, on peut également le dire des autres entreprises du gouvernement, ainsi que de son administration entière.

Certes, la dépense a augmenté d'année en année mais, encore une fois, elle n'a augmenté que dans la proportion de nos revenus, de nos richesses et de notre population.

ACCROISSEMENT DU REVENU

D'ailleurs, si le revenu a augmenté, c'est grâce à la vigilance du gouvernement qui s'est toujours employé, sans faiblesse comme sans faveurs, à percevoir toutes les sommes dues au trésor public.

Les oppositionnistes vont répétant que si les recettes ont augmenté, c'est tout simplement parce que les taxes ont mieux rapporté. Or voici des états qui contredisent les dires de nos adversaires :

Revenu de la chasse et des pêcheries

1896–97	$ 24,574.80
1905–06	69,141.07
1917–18	219,644.14

Revenu des mines

1896–97	$ 1,821.00
1905–06	43,536.10
1917–18	128,863.74

Terres et forêts

1896–97	$ 853,497.46
1905–06	1,395,248.82
1917–18	1,610,109.71

Revenu de tout le domaine public

1896–97	$ 879,893.26
1905–06	1,507,925.99
1917–18	1,958,416.00

Au sujet du revenu des terres et forêts, le gouvernement en 1912, augmentait les droits de coupe d'environ 50% et il vient justement de les élever de nouveau dans une proportion presque aussi considérable. Et voilà

comment se conduit, lorsqu'il s'agit des deniers de la province, un gouvernement que quelques-uns se plaisent à considérer comme étant dominé par les marchands de bois ! Singulière contradiction !

EQUILIBRE DU BUDGET

Nous avons dit que Sir Lomer avait promis de maintenir le budget en équilibre. Voyons comment il a tenu parole :

ÉTAT DU BUDGET ORDINAIRE

	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire	Excédent du revenu
1905–06.....	$5,340,166.88	$5,012,417.74	$ 327,749.14
1906–07.....	5,270,594.74	4,691,250.42	579,344.32
1907–08.....	6,016,615.77	4,939,919.06	1,076,696.71
1908–09.....	6,082,187.39	5,441,880.22	640,307.17
1909–10.....	6,571,944.27	5,480,590.26	1,091,354.01
1910–11.....	7,032,744.99	6,126,834.95	905,910.04
1911–12.....	8,070,109.19	7,022,796.26	1,047,312.93
1912–13.....	8,382,737.13	7,612,161.66	770,575.47
1913–14.....	9,000,376.73	8,091,726.66	908,650.07
1914–15.....	9,597,925.67	8,330,257.01	1,267,668.66
1915–16.....	9,647,982.77	9,278,688.08	369,294.69
1916–17.....	10,441,113.71	9,847,173.10	593,940.61
1917–18.....	13,806,390.97	11,423,497.73	2,382,893.24
Totaux pour 13 ans	105260890.21	93,299,193.15	11,961,697.06
Moy. annuelle	$8,096,991.55	$7,176,861.01	$ 920,130.54

Si l'on porte au compte de la dépense les sommes payées, chaque année, pour travaux publics, construction d'édifices, etc., savoir :

En 1905–06	$ 167,399.81
" 1906–07	73,593.92
" 1907–08	41,000.00
" 1908–09	98,000.00
" 1909–10	147,164.85
" 1910–11	298,065.09
" 1911–12	363,883.95
" 1912–13	341,823.33
" 1913–14	532,641.27
" 1914–15	380,258.63
" 1915–16	158,000.00
" 1916–17	60,500.00
" 1917–18	248,334.96
Total pour les 13 années	$2,910,665.81
Moyenne annuelle	$ 223,897.37

L'état du budget est le suivant :

	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire et dépense extraordinaire pour édifices publics et travaux publics	Excédent du revenu
1905–06	$5,340,166.88	$5,179,817.55	$ 160,349.33
1906–07	5,270,594.74	4,764,844.34	505,750.40
1907–08	6,016,615.77	4,980,919.06	1,035,696.71
1908–09	6,082,187.39	5,539,880.22	542,307.17
1909–10	6,571,944.27	5,627,755.11	944,189.16
1910–11	7,032,744.99	6,424,900.04	607,844.95
1911–12	8,070,109.19	7,386,680.21	683,428.98
1912–13	8,382,737.13	7,953,984.99	428,752.14

1913–14.....	9,000,376.73	8,624,367.93	376,008.80
1914–15.....	9,597,925.67	8,710,515.64	887,410.03
1915–16.....	9,647,982.77	9,436,688.08	211,294.69
1916–17.....	10,441,113.71	9,907,673.10	533,440.61
1917–18.....	13,806,390.97	11,671,832.69	2,134,558.28
Totaux pour 13 ans	105260890.21	96,209,858.96	9,051,031.25
Moy. annuelle	$8,096,991.55	$7,400,758.38	$ 696,233.17

DÉPENSES DE GUERRE

Il est peut-être bon de faire remarquer que c'est grâce à l'accumulation de ses revenus annuels que le gouvernement a pu payer, sans emprunter et sans taxer, les dépenses nécessitées par la guerre. C'est un excellent argument à invoquer contre ceux qui prétendent que les surplus sont fictifs. Ajoutons que la plupart des provinces de la Confédération ont été obligées soit d'emprunter soit d'imposer une taxe spéciale pour couvrir les dépenses qu'elles ont dû faire relativement à la guerre. Voici un état des sommes payées ou souscrites par le gouvernement Gouin à ce sujet.:

Au gouvernement impérial.....	$ 623,897.56
Aux victimes de la guerre en Belgique.....	30,000.00
Fonds de secours national de France.....	39,096.46
Hôpital des paroisses canadiennes-françaises.....	5,000.00
British Sailors' Relief fund.....	5,000.00
Fonds patriotique canadien.....	1,000,000.00
Victimes du désastre de Halifax.....	100,000.00
National Unity Convention.....	5,000.00
Y. M. C. A. Red Triangle.....	25,000.00
Soldiers' Employment Commission.....	18,000.00

Army Huts for the Canadian Soldiers...	25,000.00
Canadian Red Cross and Navy League of Canada.....	100,000.00
Total.....	$1,975,994.02

CERTAINS PLACEMENTS

Il est certaines sommes payées par le gouvernement qui ne sont pas comprises dans le chiffre de la dépense. Telles sont celles qui ont été avancées pour la construction de la prison de Bordeaux, des palais de justice de Roberval et de Montcalm, de même que pour la construction des barrages du St-Maurice et du St-François. Ne l'oublions pas : ces paiements ne sont rien autre chose que des prêts qui seront remboursés à la Province, tel que prescrit par les Statuts 7 Edouard VII, ch. 36, 1 Geo. V, ch. 5 et 2 Geo. V, ch. 6. Ou encore, dans le cas des barrages, les droits annuels que le gouvernement retirera des manufacturiers riverains, en vertu de la loi 3 Geo. V, ch. 6, lui permettront de rentrer petit à petit dans ses déboursés.

Mais supposé que l'on doive tenir compte de ce qui a été payé pour la prison de Montréal, soit.....	$3,619,147.84
pour le palais de justice et la prison de Montcalm, soit.....	85,611.25
pour le palais de justice de Roberval, soit.....	38,579.35
pour le barrage du Saint-Maurice, soit..	1,865,282.36
pour le barrage du St-François, soit....	400,420.54
Soit, au total.....	$6,009,041.34

il y aurait encore un excédent du revenu de $3,041,-989.91, puisque, abstraction faite de ces paiements, les excédents du revenu des treize années de l'administration Gouin forment un montant de $9,051,031.25.

LA DETTE PUBLIQUE

Il ressort des chiffres officiels publiés annuellement par le trésorier de la province, dans le discours sur le budget, que l'excédent du passif sur l'actif était, le 23 mars 1905, de $26,197,286.10, soit environ de $15.00 par tête et, le 30 juin 1918, de $32,142,517.64, soit environ de $13.51 par tête.

Il convient de noter que, en administrateur consciencieux de la chose publique, le gouvernement Gouin n'a laissé augmenter la dette que dans une proportion beaucoup moins considérable que l'augmentation de notre population elle-même. En sorte que, si dans les 13 dernières années l'excédent du passif sur l'actif a augmenté de $5,945,231.54, il n'en reste pas moins vrai que, par tête de notre population, la dette a diminué de $1.49 environ.

Or, si l'excédent du passif sur l'actif a augmenté de $5,945,231.54 en 13 ans, il ne faut pas perdre de vue que, depuis l'année 1912 au premier mai 1919, le gouvernement a dépensé, pour l'amélioration de la voirie, une somme totale d'au-delà de $20,000,000, soit en vertu de la loi des bons Chemins de 1912, soit sur le budget ordinaire de la voirie. Il est donc permis d'affirmer de la façon la plus catégorique possible que, si le gouvernement se fût abstenu d'aider au développement de la voirie, non-seulement l'excédent du passif sur l'actif n'aurait pas augmenté de $5,945,231.54, mais encore la dette consolidée aurait pu être diminuée d'en-

viron $14,000,000 et ne serait plus approximativement que de $25,000,000 ou de $10.50 par tête. Mais il est inutile de s'attarder à se demander ce qui aurait pu être moyennant une inaction qui n'aurait pas été dans l'intérêt bien entendu de la province. Il vaut mieux montrer ce qui fut fait. Or, en dépensant $20,000.000, pour la voirie, nous n'avons augmenté l'excédent du passif sur l'actif que de $5,945,231 et, par contre, nous avons incontestablement accru d'une façon infiniment plus considérable la valeur des biens-fonds de la province. Car, s'il faut en croire le témoignage de certains ingénieurs américains, les bonnes routes, dans l'Etat de l'Indiana par exemple, ont augmenté d'environ $6.48 par acre le prix des fermes.

LA DETTE DES PROVINCES SOEURS

Il n'y a pas longtemps, un grand et important journal du Royaume-Uni, *The Financial Post*, disait : "La province de Québec est la plus riche et la plus étendue du Dominion. Le gouvernement y administre la chose publique avec prudence et économie. Aussi, sa position financière est excellente et son avenir plein de promesses."

En effet, si nous étudions la position financière des provinces-sœurs, l'on se rend facilement compte que la bonne vieille province de Québec peut soutenir avantageusement la comparaison avec ses voisines. Ainsi la Colombie-Britannique a une dette de $21,000,000 soit de $52.50 par tête (recensement de 1911) sans tenir compte d'obligations indirectes se chiffrant à près de $75,000,000, ou de $182.50 par tête.

La Saskatchewan avait, en 1916, une dette de $24,000,000 ou de $48.00 par tête ; le Manitoba, une

dette de $26,900,000 ou de $58.50 par tête ; l'Ontario, une dette de $58,000,000 ou de $23.00 par tête ; le Nouveau-Brunswick, une dette de $10,800,646 ou de $30.85 par tête et la Nouvelle-Ecosse, une dette de $13,410,980 ou de $27.24 par tête. Enfin, Terreneuve qui, demain, cherchera à s'annexer au Canada, a une dette de $38,163,000 ou de $152.00 par tête. Or, la dette consolidée de notre province est de $39,827,769.53 ou de $19.75 par tête de la population constatée au recensement de 1911, ou de $16.73, par tête du recensement provincial de 1917, c'est-à-dire qu'elle est *la moins élevée* de toutes les dettes des diverses provinces.

L'INTÉRÊT ANNUEL DE LA DETTE CONSOLIDÉE

C'est l'intérêt que paie annuellement un pays qui indique le mieux de quel poids la dette publique pèse sur ce pays.

Or, voici la somme que l'intérêt annuel payable sur la dette consolidée de la province représentait à l'époque de la formation du gouvernement Gouin et au 30 juin 1918:

23 mars 1905, 1,335,446.95 ou de $0.75 par tête.

30 juin 1918, 1,573,866.62 ou de $0.66 par tête.

Donc, de 1905 à 1918, diminution de 9 cents par tête, En d'autres termes, il fallait en 1905, 25% du revenu de la province pour payer les intérêts de la dette et, en 1918, 11 2/5% ont suffi à cette fin.

LES EMPRUNTS

Les libéraux, en 1897, avaient promis au peuple de rétablir l'équilibre financier et d'administrer économiquement, sans avoir recours aux emprunts.

Du 21 mai 1897 au premier juillet 1912, un seul emprunt a été contracté : celui du 30 juin 1897 au montant

de $700,000. On avait, sous les gouvernements conservateurs, contracté divers emprunts dont le produit devait être employé à certains fins spécifiées dans les lois autorisant ces emprunts, et à nulle autre fin. Or les gouvernements conservateurs s'étaient servi d'une partie du produit de ces emprunts pour payer les dépenses du budget annuel. C'est pour rétablir la balance du compte des emprunts que M. Marchand a, le 30 juin 1897, emprunté temporairement $700,000. Cet emprunt a d'ailleurs été remboursé en 1906 par le gouvernement Gouin.

Et ce n'est pas le seul des emprunts passés qui ait été remboursé par le gouvernement Gouin. Voici un état des sommes qui, du 23 mars 1905 au 30 juin 1918, ont été payées en remboursement des emprunts permanents :

Emprunt de 1874	$ 2,723,873.33
" 1876	3,111,746.67
" 1878	2,698,000.00
" 1882	2,493,080.00
Sur l'emprunt de 1880	1,603,956.01
	$ 12,630,656.01
soit avec l'emprunt temporaire de 1897 :	700,000.00
un montant total de	$ 13,330,656.01

Lorsqu'il s'est présenté devant les électeurs en mai 1912, Sir Lomer, jugeant que le crédit de la province était des plus satisfaisants, soumit au peuple sa nouvelle politique de voirie. Il déclara que si la chose était nécessaire, le gouvernement dépenserait dix millions de dollars, vingt millions même pour doter le

Québec d'un bon système de voies de communication. Le peuple lui renouvela généreusement sa confiance et plus de soixante députés libéraux furent élus.

Ce n'est qu'à partir de cette époque, après avoir reçu de l'électorat l'autorisation d'entreprendre une vigoureuse politique de voirie, que le gouvernement commença d'emprunter. Avant cette date, ses revenus ordinaires suffisaient amplement aux besoins auxquels il devait faire face. Or du premier janvier 1913 à l'heure actuelle, il a de temps à autres négocié quelques emprunts qui, une fois consolidés, représentent une somme totale de $17,727,409.40, moins cependant le fonds d'amortissement dont le montant représente $405,-988.36. Ces emprunts ont été contractés dans les conditions les plus favorables, grâce au bon crédit dont jouit notre province et à l'excellente renommée de nos administrateurs. Prenons, par exemple, le dernier emprunt en date du 1er juin 1916. Il était de 4,000,000 à 5% pour une période de dix ans. Cet emprunt a rapporté 99.20 par cent dollars alors que l'emprunt d'Ontario n'avait rapporté que 99, celui de l'Alberta 95.63 et les bons de guerre de l'Angleterre 97. A ce sujet, un journal conservateur, The Montreal Gazette, ne pouvait s'enpêcher d'avouer le 17 nov. 1916 :

" The loan of June 1 last, for $4,000,000, bearing 5 per cent interest, was disposed of at $99.20 per $100. No province of Canada can equal such a record. Indeed, neither the Government of Canada nor of Great Britain in their recent borrowing transactions achieved anything so satisfactory. The reason is fairly evident. For twenty years Quebec, as regards population and commerce, has been the most progressive province of Canada. Its agricultural and manufacturing industries have steadily advanced. Its Legislature and mu-

nicipalities have not joined in the riot of socialism that is loading some of the provinces with heavy debts for unproductive enterprises. "

Ce témoignage, au sujet de la situation presque privilégiée de notre province, est loin d'être isolé. En voici toute une gerbe que nous avons cueillie de préférence dans les journaux conservateurs.

Ottawa Journal Press, 7 fév. 1918 :

" Il y a, dans le présent gouvernement de la province de Québec, quelque chose de viril qui attire l'attention et qui force l'admiration. Durant un grand nombre d'années, après la Confédération, Québec a été gouverné par des administrations faibles, incompétentes et même extravagantes. Le résultat fut que, aux yeux de nos populations de langue anglaise, la seule province française du Dominion était une province arriérée et routinière. Le passage de sir Lomer Gouin aux affaires a créé une véritable révolution. Nous conseillerions volontiers à ceux qui se livrent aux études de l'économie politique de donner une attention toute particulière à ce qui se passe dans la province voisine : ils y trouveront leur profit. "

Montreal Gazette, 12-1-18 :

" Le montant total de la dette publique de Québec n'est pas élevé, surtout si on le compare à celui des autres provinces. Le record administratif du gouvernement en est un qui donne satisfaction à tous. "

La Patrie, 16 janvier 19 :

" La province est dans une ferme position et il n'est que juste d'en féliciter le gouvernement ".

Quebec Chronicle, 12 janvier 1918 :

" Le résultat des opérations financières de la province doit être une cause de satisfaction générale. Dans tous les cas, il indique la solidité de notre situation économique. Le gouvernement a certainement passé avec habilité à travers les difficultés des temps actuels. "

Journal of Commerce, 21 novembre 1916 !

" Si l'on regarde quelquefois Québec comme une province endormie, ses hommes publics peuvent néanmoins proclamer que sa situation est saine. Quand fondit sur le pays, en 1913-1914, une lourde vague de dépression, il n'y a pas une seule province qui se comporta mieux que Québec. Il n'y en a pas, non plus, qui soient mieux en état de faire face aux problèmes d'après guerre avec plus de courage et de confiance que la province de Québec. "

Montreal Gazette, 15-2-19 :

" Québec bat la marche au point de vue du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de l'augmentation de la population. Cette province a l avantage de ne pas se laisser emballer par les tendances et les agitations socialistes. Aussi, quand on dut avoir recours au moratorium dans les autres provinces, la population de Québec avait déjà pris ses mesures pour payer ses dettes, et elle dédaigna de se servir de ce procédé extrême. Les hommes d'affaires n'ignorent pas ce que veut dire une telle situation et la province en bénéficie."

A PROPOS DE TAXES

M. Sauvé se plaît généralement à répéter que le parti libéral s'est, en 1897, engagé à gouverner sans taxes et qu'il s'est depuis appliqué, d'année en année, à créer de

nouvelles taxes et à augmenter celles qui existaient en 1897. Il est facile de démontrer l'inanité de ces prétentions.

Et tout d'abord, il est faux que le parti libéral se soit engagé, en 1897, à gouverner sans taxes. Les conservateurs l'ont eux-mêmes reconnu en votant, le 26 mars 1908, une motion de M. Bernard que l'on trouvera consignée à la page 164 des Journaux de 1908.

Voici d'ailleurs une partie du discours-programme que feu l'honorable M. Marchand prononçait à Sherbrooke le 14 octobre 1896 :

" La vraie politique d'un gouvernement désireux de replacer notre province dans la position financière et politique qui lui appartient peut se définir en peu de mots. Son premier devoir est de réduire, par des mesures d'économie les plus énergiques, la dépense entière, ordinaire et extraordinaire, de chaque année, dans les limites de la recette annuelle, et d'éviter l'imposition de nouveaux sacrifices au peuple aussi longtemps que, par ces moyens, il peut en être exempté. "

Ainsi donc, M. Marchand avait promis, non pas de gouverner sans taxes, mais d'augmenter le revenu sans imposer de nouvelles taxes, aussi longtemps que la chose ne serait pas strictement nécessaire. Il a tenu parole. Ses successeurs ont également tenu parole et *ils n'ont créé de nouveaux impôts que le jour où, avec l'approbation du peuple et le consentement de l'électorat, ils ont cru devoir promouvoir plus efficacement les intérêts de l'instruction publique et adopter une politique plus progressive en matière de voirie.*

Les libéraux, il faut leur rendre ce témoignage, n'ont jamais imposé que des taxes équitables, pesant, non pas sur les petits comme celles qui ont été établies par les conservateurs, mais sur ceux qui ont assez de superflu

pour se payer le luxe de spéculer à la bourse, de faire de l'automobilisme, d'employer des détectives privés pour moucharder les honnêtes gens, etc.

M. Sauvé et ses amis nous disent : "Pourquoi imposer des taxes puisque vous vous vantez d'avoir des surplus chaque année" ?

Et ces bons bleus finissent invariablement par reprocher au gouvernement d'avoir des surplus, comme si c'était une marque de génie administratif que de pas économiser une partie de ses revenus, soit en vue du remboursement de la dette publique, soit pour d'autres motifs.

C'est une affaire entendue que les conservateurs possèdent un talent hors ligne lorsqu'il s'agit de dépenser follement l'argent du peuple. Ils l'ont prouvé jadis à Québec, ils en font la triste démonstration à Ottawa, depuis 1911, ils l'ont également démontré en Colombie-Anglaise, au Manitoba et dans l'Ontario.

Contributions aux asiles ou aux écoles de réforme.—En passant, il est bon de faire remarquer que les contributions payées par les municipalités, soit aux asiles soit aux écoles de réforme pour l'entretien des aliénés ou des jeunes délinquants, ne sont pas choses nouvelles. M. Tellier,le prédécesseur du chef actuel de l'opposition, disait en 1912 que ces contributions étaient justes. Aucun gouvernement, croyons-nous, ne songera jamais à les faire disparaître. Ajoutons que le gouvernement paye sa très large part pour les asiles d'aliénés. Ainsi en 1917-17, il a déboursé pour cette fin $1,017,055. 5 et n'a perçu en retour, qu'une somme de $227,488.

L'impôt sur les successions.—Cet impôt fut créé par les conservateurs en 1892 et ils auraient mauvaise grâce aujourd'hui à venir renier leur enfant. Cet impôt fut remanié à plusieurs reprises, entre autres en 1894,

en 1906, en 1912 et en 1914. Les conservateurs l'avaient adopté de telle façon qu'il se trouvait à atteindre les petites successions de $3000 en montant. Les libéraux, eux, voulaient que l'impôt touchât les riches, mais non les pauvres et, depuis 1912, les successions de $15000 et moins, en ligne directe, sont exemptes de cet impôt.

Veut-on savoir quel a été l'effet de l'amendement de 1912 ? Les statistiques établissent :

1. Que, pendant que le nombre des successions ouvertes augmente chaque année, le nombre des successions atteintes par l'impôt diminue ;

2. Que, bien que les droits n'aient pas été augmentés et que l'exemption ait été portée de 5,000 à 15,000 dollars, le revenu a augmenté considérablement. Raison: accroissement de la fortune privée et augmentation de l'importance des successions ;

3. Que le nombre des successions atteintes par l'impôt a diminué considérablement dans les campagnes et que les droits perçus sur ces sucessions ontégalement diminué d'une façon notable.

Est-il nécessaire d'insister sur le développement de la richesse et sur les progrès du commerce et de l'industrie en notre province ? C'est ce développement, ce sont ces progrès qui ont produit l'augmentation du revenu de la taxe sur les successions.

Les grosses fortunes, si rares autrefois, deviennent de plus en plus nombreuses et les gens fortunés, tout comme les pauvres, doivent fatalement un jour payer un tribut à la mort. Cet impôt, c'est donc l'impôt des riches et il est juste qu'il en soit ainsi. Les chiffres des trois dernières années sont intéressants à étudier. Ainsi, en 1915-16, la taxe sur les successions a rapporté $1,375,-903. Cette taxe a été payée par 1362 successions dont 14, à elles seules, ont contribué pour 660,000, soit environ

50%. En 1916-17, la taxe a rapporté $1,741,262.84. Elle a été payée par 1508 successions dont 16 ont versé $1,013,900, soit environ 60%. Enfin, en 1917-18, la taxe a rapporté 4,736,547. Or, la succession MacDonald, seule, a fourni une somme de 3,325,000 et six autres successions importantes ont versé, en plus, un montant de 475,000. Donc, pendant une seule année, 7 successions fournissaient les ¾ du montant total de l'impôt.

La taxe sur les corporations commerciales.—Cette taxe a été établie en 1882. En 1912, le gouvernement Gouin la modifia sensiblement afin de la rendre plus équitable. Elle est aujourd'hui réduite à un dixième d'un pour cent sur le capital versé, quel que soit le montant de ce capital. De cette façon, la taxe sur les compagnies à capital n'excédant pas un million se trouve réduite de 20% et les compagnies à capital multimillionnaire ne reçoivent plus de traitement de faveur comme autrefois.

De plus, la taxe imposée sur les places d'affaires, les manufactures et les usines, fut réduite de $50 à $30 pour Montréal et Québec, et de $20 à $15 pour les autres municipalités. Cette taxe n'avait pas été modifiée depuis 1882.

Ces changements eurent pour effet de dégrever considérablement les compagnies.

On a dit que la taxe sur les corporations est de nature à décourager l'industrie et à la faire émigrer dans les autres provinces. Cette prétention ne tient pas debout, et les statistiques officielles aussi bien que le témoignage même de nos adversaires en font voir toute la fausseté.

" L'Evènement " du 23 mai 1914 déclarait expressément : " Le capital industriel de la province augmente par le temps qui court dans une proportion énorme.

Les nouvelles compagnies sont de plus en plus nombreuses. . . . . ”

Voyons ce que disent les statistiques. En 1895-96, le gouvernement provincial incorporait 19 compagnies avec un capital global de $1,814,700.00.

Or, en 1909-10, il en incorporait 180 avec un capital de $28,374,765.00, en 1911-12, 247 au capital de $30,-239,746.75, en 1912-13,393 au capital de $39,408,414.00.

Enfin, après un léger fléchissement provoqué par la crise et la guerre, il en incorporait 195, en 1918, au capital de 40,733,999.

Licences d'automobiles.—Le gouvernement Gouin a aussi fait décréter que les automobilistes devraient désormais obtenir une licence pour conduire leurs voitures par les routes de la province. Cette obligation a d'abord été imposée non en vue d'augmenter le revenu public, mais comme mesure de protection en faveur du public. Depuis, on s'est aperçu que l'automobile est la voiture qui détériore le plus les chemins et on a augmenté le prix de la licence. Il convient d'ajouter que l'association des automobilistes a consenti à cette augmentation à condition que le produit des licences soit employé à l'amélioration des chemins. Et c'est pourquoi le gouvernement a fait voter une loi affectant à l'amélioration des chemins le revenu des licences d'automobilistes.

Quelques autres taxes ou licences.—Le gouvernement a également imposé une taxe sur les opérations de bourse. Personne ne saurait l'en blâmer. Il a aussi imposé aux détectives privés l'obligation de prendre une

licence. C'était une mesure d'intérêt public. Il a créé un bureau de censure pour les vues animées et imposé une légère contribution sur chaque pellicule. Question de moralité dont il convient de le féliciter. Il a imposé une taxe sur les lieux d'amusement ainsi que sur chaque billet suivant sa valeur. Or une taxe semblable existe dans tous les pays et, en France, elle est particulièrement onéreuse. Fréquenter les théâtres est un luxe et il est juste que ceux qui ont les moyens d'aller au spectacle contribuent au budget de l'état. D'ailleurs, à la dernière session, on décida d'abandonner aux municipalités le revenu de cet impôt. Il a imposé un droit de licence sur les distributeurs automatiques. Son but était de règlementer l'usage de ces machines dont quelques-unes ne fonctionnaient pas honnêtement et d'en décourager l'expansion

Bref, le gouvernement a agi sagement et il n'a pas imposé de fardeaux onéreux au peuple. Il existe peu de pays au monde où l'impôt soit plus léger que dans la province de Québec et où il est réparti d'une façon plus équitable.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sir Lomer Gouin, dans son discours-programme, avait placé l'instruction publique au premier rang, et il a tenu parole. Jamais gouvernement n'a autant fait pour le développement et l'avancement de l'instruction publique. Les chiffres officiels le démontrent de façon irréfutable.

SUBVENTIONS A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1905–06	$ 534,460.18
1906–07	538,949.50
1907–08	561,960.00
1908–09	737,600.00
1909–10	783,592.88
1910–11	969,390.09
1911–12	1,177,233.06
1912–13	1,383,415.31
1913–14	1,435,515.26
1914–15	1,452,772.90
1915–16	1,521,176.41
1916–17	1,578,361.36
1917–18	1,581,454.80

C'est-à-dire que depuis qu'il admin stre les choses de a province, le gouvernement a dépensé $14,255,881.75 pour l'instruction publique.

Ces chiffres de $1,581,454.80 ne comprennent pas tout le montant voté pour les fins d'instruction. Pour avoir un compte complet, il faudrait ajouter les crédits suivants :

Ecoles d'agriculture	$ 37,641.
Ecole vétérinaire	7,090.
Ecoles ménagères	34,238.
Ecoles d'industrie laitière	15,000.
Ecole forestière	8,000.
Chaire d'Arpentage	5,000.
	$ 106,969.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES PRIMAIRES

L'école primaire est la base de notre système d'enseignement et le gouvernement ne l'a pas oublié.

Durant plus de 30 ans, le crédit voté annuellement aux écoles publiques était de $160,000.00.

En 1911, le gouvernement Gouin a porté ce crédit à $200,000. Augmentation : $40,000.00.

Ces $200,000. sont distribuées à toutes les écoles de la province sous le contrôle des commissaires, proporionnellement au nombre des élèves inscrits aux régistres de l'école.

Mais le gouvernement a voulu aider surtout les municipalités rurales, et c'est pourquoi il a créé des crédits nouveaux.

Ainsi, en 1908, un crédit de $50,000. fut créé en faveur des municipalités rurales qui payent un traitement minimum de $100 à chacun de leurs instituteurs et institutrices. Plus tard, ce minimum fut porté de $100 à $120.

En 1909, ce crédit fut porté à.	$ 75,000
En 1910, il fut porté à.....	100,000
En 1911, il fut porté à.....	125,000

Plus tard, de nouveaux crédits furent créés en faveur des municipalités : l'un, de $60,000. qui est distribué entre les municipalités rurales qui payent au moins $150 à chacun de leurs instituteurs et institutrices ; un autre, de $30,000. qui est distribué entre les municipalités rurales qui payent $175 à chacun de leurs instituteurs et institutrices ; et un troisième de $10,000. à celles qui payent $200. à chacun de leurs instituteurs et institutrices.

Ainsi donc, au lieu de participer, avec les cités et les villes dans le partage de $160,000, les municipalités rurales participent aujourd'hui dans le partage de $200,000 ; et, de plus, elles partagent entre elles $225,000 à la seule condition de payer un traitement minimum à leurs instituteurs et institutrices.

CONSÉQUENCE

La conséquence de cette politique, c'est que le traitement des instituteurs et des institutrices a augmenté d'année en année, ainsi que le démontre le tableau suivant qui apparaît dans le rapport du Surintendant :

—	1912–13	1913–14	1914–15	1915–16	1916–17	1917–18
Institutr. recev. de :						
600. à 700....	0	9	10	13	20	36
500. à 600....	8	10	20	50	18	55
400. à 500....	26	28	60	50	36	164
300. à 400....	75	142	254	314	345	350
250. à 300....	180	250	372	356	347	453
200. à 250....	547	595	967	1351	1839	1985
150. à 200....	2355	3281	3472	3441	3338	3184
125. à 150....	1887	869	524	396	244	149
100. à 125....	578	114	51	45	13	5

"Les traitements de $100. à $125., écrit l'Inspecteur-général des écoles catholiques, sont pratiquement disparus et il n'y a plus que 149 institutrices qui reçoivent de $125. à $150. C'est encore trop, c'est évident, mais que l'on n'oublie pas qu'il y a six ans à peine (1912-13) il y avait encore 1887 institutrices dont le salaire allait de $125. à $150."

Que le salaire des instituteurs et des institutrices ne soit pas suffisamment rémunérateur et que le gouvernement s'efforce tous les jours de l'augmenter par tous les moyens possibles, c'est certain. Mais soutenir que le gouvernement doit être tenu responsable des "salaires de famine payés à ceux qui instruisent la jeunesse", c'est être ou d'une insigne mauvaise foi ou d'une ignorance crasse. Les instituteurs et les institutrices sont engagés et payés directement par les commissions scolaires qui agissent en toute liberté. Le gouvernement n'a rien à voir ni de près ni de loin dans les contrats qui interviennent entre les commissaires d'écoles et les maîtres ou les maîtresses. La seule intervention possible était précisément celle qu'il a prise en instituant la politique des primes en faveur des municipalités qui paient des salaires convenables aux instituteurs et aux institutrices. Le gouvernement ne mérite donc que des félicitations pour sa louable initiative.

ALLOCATIONS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

Le gouvernement libéral a fait davantage pour améliorer le sort des instituteurs et des institutrices. Depuis 1897, il accorde une allocation de $20 à ceux et à celles que les inspecteurs d'écoles désignent comme étant les plus méritants.

Un montant de $17,491.70 a servi à cette fin en 1917–18.

De plus, afin d'encourager les maîtres et les maîtresses à persévérer dans la carrière de l'enseignement, le gouvernement, depuis 1906, accorde une prime de $20 à $25 à ceux ou à celles qui enseignent depuis 10, 15 et 20 ans. Un crédit de $31,500 est voté annuellement à cette intention.

CONTRIBUTION AU FONDS DE PENSION DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

En 1909, le gouvernement Gouin a augmenté de 50 p. c. le crédit destiné à venir en aide au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement.

En 1911, il a fait décréter que la pension d'une institutrice ne devra pas désormais être moindre que $75.

En 1912, il a fait décréter que la pension d'un instituteur mâle devra être augmentée de 50 p. c., pourvu qu'elle n'excède pas $300. .

Voici un état indiquant les montants que le gouvernement a versés au fonds de pension des instituteurs et des institutrices.

En 1914–15	$46.985.
En 1915–16	47,021.
En 1916–17	47,164.
En 1917–18	47,205.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

En 1897, une loi fut votée autorisant le gouvernement à dépenser $50,000 pour venir en aide aux écoles élémentaires.

De plus, le gouvernement Gouin a, en 1905, fait porter ce montant de $50,000 à $100,000, et, en 1907, à $150,000.

Donc, encore un crédit qui a été triplé.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MODÈLES ET ACADÉMIQUES

Le montant de la subvention payée, en 1917–18, aux écoles modèles et académiques, tant protestantes que catholiques, était de $69,282.

SUBVENTIONS SPÉCIALES AUX ÉCOLES MODÈLES OU ACADÉMIQUES DE GARCONS SOUS LA DIRECTION DE MAITRES

En 1911, le gouvernement Gouin a fait voter $10,000 pour encourager les municipalités rurales à confier à des maîtres (religieux ou laïques) la direction de leurs écoles modèles ou académiques de garçons. Ce crédit fut ensuite porté à $14,000.00.

Les conditions imposées sont :

1. Que le traitement annuel au maître soit de $400 au moins ;

2. Que s'il y a plus d'un maître, chacun reçoive un traitement de $250 au moins.

Le nombre des municipalités qui bénéficient de ce fonds augmente chaque année.

AIDE AUX ÉCOLES PAUVRES

Le gouvernement n'a pas, non plus, négligé les écoles et les municipalités pauvres.

Voici le montant de la subvention qu'il leur alloue annuellement : $25,000.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

En 1905, le gouvernement Gouin a décidé d'allouer des primes aux municipalités scolaires qui font le plus d'efforts pour promouvoir l'instruction publique et observer les règlements scolaires.

Un montant de $11,000 est voté chaque année pour le paiement des primes.

INSPECTION DES ÉCOLES

Afin de rendre l'inspection des écoles plus efficace le gouvernement a obligé les inspecteurs à visiter les écoles de leur distirct au moins deux fois par année, il a augmenté leurs traitements, et nommé deux inspecteurs généraux ; l'un pour les écoles catholiques et l'autre pour les écoles protestantes.

Voici les montants que le gouvernement a dépensés pour l'inspection des écoles.

En 1904	$ 36,000.00
1911	67,000.00
1912–13	75,000.00
1914–15	84,000.00
1918	92,000.00

En 1912, deux inspecteurs généraux, l'un pour les catholiques et l'autre pour les protestants, ont été nommés par le gouvernement. Leurs attributions sont de surveiller le travail des inspecteurs d'écoles, d'apprécier les services de chacun d'eux, de faire l'inspection des écoles normales, de voir à ce qu'il y ait de l'unité dans l'inspection des écoles, etc.

FONDATION D'ÉCOLES NORMALES

Il est inutile d'insister sur l'importance qu'il y a de donner une bonne formation pédagogique à nos instituteurs et institutrices. L'école normale est, dans tous les pays, la pépinière des bons maîtres ; aussi le gouvernement Gouin a-t-il cru sage de fonder des écoles normales dans toutes les parties de la province.

L'état suivant fera saisir l'importance de l'œuvre que le gouvernement a accomplie pendant les dernières années.

	Nombre d'écoles	Subvent. payées
En 1896 :	Jacques-Cartier, pour garç. Laval, pour garçons..... Laval, pour filles..... McGill, pour garc. et filles.	$ 43,000.00
En 1905 :	Jacques-Cartier, pour garç Laval, pour garçons..... Laval, pour filles..... McGill, pour gar. et filles.... Jacques-Cartier, pour filles.	$ 50,681.68
En 1918 :	Jacques-Cartier, pour garçons. Laval, pour garçons..... Laval, pour filles..... Jacques-Cartier, pour filles.... Macdonald (au lieu de McGill), pour garçons et filles..... Rimouski, pour filles..... Chicoutimi, pour filles..... Nicolet, pour filles..... Trois-Rivières, pour filles..... Valleyfield, pour filles..... Hull, pour filles..... Saint-Hyacinthe, pour filles... Jo iette, pour filles..... St-Pascal, pour filles..... Sherbrooke, pour filles.....	$ 185,000.

Ainsi, sur les 15 écoles normales de la province, pas moins de dix auront été fondées par le gouvernement Gouin.

Mais, se demandera-t-on, quel résultat a-t-on obtenu ? Le résultat, c'est que 252 élèves seulement fréquentaient les écoles normales en 1870 ; 366 en 1896 ; 425 en 1905 ; 1,088 en 1912 et 1361 en 1916-17. Le résultat, c'est que le nombre d'institutrices laïques diplômées d'écoles normales enseignant dans les écoles catholiques, qui était de 200 en 1896, de 291 en 1905, de 687 en 1912, était de 1237 en 1917-18. Le résultat, c'est que, si nos écoles de campagne sont devenues plus efficaces, si nos enfants apprennent plus et mieux, c'est que leurs maîtres et leurs maîtresses savent également plus et mieux qu'autrefois. Ce changement, nous le devons indiscutablement aux écoles normales et il faut louer la clairvoyance et le patriotisme dont sir Lomer Gouin a fait preuve en semant sur tout le territoire de notre province ces foyers de savoir et d'entraînement professionnel.

ACADÉMIES DE GARCONS

En 1908, le gouvernement Gouin a fait inscrire au budget un crédit nouveau pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour garçons.

Ce crédit a été augmenté, d'année en année, et il est maintenant de $50,000.00.

Depuis 1908, le gouvernement a subventionné la construction d'un nombre considérable d'académies dans tous les comtés de la province.

ÉCOLES DU SOIR

Le gouvernement Gouin n'a pas négligé d'encourager les écoles du soir que Mercier a autrefois établies en cette province. La statistique suivante démontre que ces écoles sont toujours populaires.

	Nombre des classes du soir	Nombre des élèves.	Montants payés.
1917–18	155	5,121	$21,123

ÉCOLES DE COUPE ET DE COUTURE

En 1897, le gouvernement Marchand a inauguré en cette province des écoles du so r où s'enseignent la coupe et la couture. La statistique suivante indique les progrès de cet enseignement.

	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves	Subventions.
En 1897–98	1	48	$ 300.00
1904–05	25	1485	6,400.00
1917–18	155	5121	15,977.00

ÉCOLES D'ARTS ET DE MANUFACTURES

Ces écoles existent depuis très longtemps. Il convient de dire qu'elles perdent de leur importance depuis l'établissement d'écoles techniques. Elles sont cependant toujours assez fréquentées par les ouvriers.

	Nombre des écoles	Nombre des élèves	Subventions
En 1917–18	43	2489	$ 16,000.00

RÉSULTATS

Les résultats obtenus par le gouvernement sont trop visibles et, surtout, trop bien connus pour que nous insistions. Un journal oppositionniste, "La Patrie", les résumait ainsi le 14 juin 1918 :

" Dans le domaine de l'éducation, après les progrès accomplis depuis quinze ou vingt ans, nos écoles primaires peuvent assurément souffrir la comparaison avec celle des autres provinces, sans excepter l'Ontario, réputée la plus progressive. "

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

Universités

Jusqu'en 1912, la province octroyait annuellement une subvention de $4,000 à l'Université Laval de Québec, une subvention de $8,000 à l'Université Laval de Montréal et ses facultés de droit et de médecine, une subvention de $3,000 à l'Université McGill, et une subvention de $1,200.00 au Collège Bishop de Lennoxville. Les subventions votées n'étaient certainement pas proportionnées aux services que rendent ces institutions, et c'est pourquoi le gouvernement a cru, à la dernière session, devoir leur accorder une aide plus substantielle.

Les universités Laval de Québec, Laval de Montréal et McGill reçoivent désormais $25,000 chacune, et le collège Bishop, $2,500.

Les crédits des univers tés sont donc maintenant de $77,500, soit de $61,300 de plus que par le passé.

Ecole d'arpentage de Québec

En 1907, le gouvernement Gouin a fondé une école d'arpentage à Québec. Cette école, qui donne un cours

complet d'arpentage, forme en quelque sorte une faculté de l'Université Laval de Québec.

Le gouvernement lui paie une subvention annuelle de $5,000.

Ecole polytechnique de Montréal

Cette école existe depuis au-delà de trente ans.

Ses débuts furent modestes.

En 1897, dix ans après sa fondation, elle comptait encore moins de vingt élèves.

Depuis, à mesure qu'elle a perfectionné son enseignement, le nombre de ses élèves a augmenté. Près de 150 élèves suivent ses cours.

Il faut dire que le gouvernement actuel ne lui a pas ménagé son aide et son concours, ainsi que le démontre l'état suivant des subventions votées à l'école :

En 1904–05	$ 13,000
" 1917–18	40,000

On ne saurait reprocher au gouvernement de s'être montré trop généreux envers cette institution, car elle est une pépinière d'ingénieurs des plus distingués qui ne peuvent manquer de rendre de grands services à notre province.

ÉCOLES TECHNIQUES

Dans son discours-programme à l'école Montcalm de Montréal, le 5 avril 1905, Sir Lomer Gouin disait, entre autres choses, au chapitre de l'instruction publique : "Il nous faut sans retard rehausser le prestige des carrières usuelles en aidant la création d'écoles techniques".

Donc, en 1905, promesse d'aider au développement de l'instruction technique et à la création d'écoles techniques. C'est le premier pas.

En 1906, reconnaissance officielle du principe et étude consciencieuse du système qu'il convient d'établir pour inciter les municipalités les plus importantes de la province à construire des écoles techniques.

En 1907, adoption de deux lois constituant la corporation de l'Ecole technique de Québec et la corporation de l'Ecole technique de Montréal, et les autorisant à établir et à diriger des écoles d'enseignement technique. Le gouvernement, pour sa part, s'engageait 1o. à garantir les emprunts contractés par ces corporations jusqu'à concurrence de $775,000. pour l'école de Montréal et de $500,000. pour l'école de Québec et 2o. à accorder une subvention annuelle de $40,000. à chacune de ces écoles à condition que les cités intéressées les subventionnent également.

On se mit immédiatement à l'œuvre et l'on décida de construire des écoles qui ne manqueraient pas de faire honneur à la province. On y réussit tellement bien que la "Royal Commission on Industrial Training", nommée par le gouvernement fédéral, déclarait, en 1913, après avoir parcouru plusieurs pays et visité un grand nombre d'institutions semblables, que l'école de Montréal était la mieux organisée qu'il lui avait été donné de voir. De son côté, l'Evènement, journal carrément antipathique au gouvernement Gouin, disait, le 10 octobre 1916, que "pour l'enseignement ménager et l'enseignement technique que la province de Québec a appréciés avant ses voisines, *on verra que loin d'être en arrière des peuples d'Amérique et d'Europe nous traçons des sentiers par où d'autres pourront suivre un jour*". Témoignage aussi flatteur que mérité.

Enfin, l'œuvre du gouvernement était comprise et son effort louangé par ses adversaires ! C'est la plus précieuse justification de sa politique. Mais, avant d'atteindre à la louange, à combien de critiques souvent amères le gouvernement ne fut-il pas en butte ?

On lui reprochait d'avoir un amour désordonné pour les grosses et dispendieuses constructions. Cependant, c'est un fait admis aujourd'hui que, pour la construction et l'équipement de nos écoles de Montréal et de Québec, la dépense a été loin d'être exagérée. Ces deux écoles ont coûté, terrain, bâtiments, mobilier et outillage compris, une somme de $1,275,000.00, alors que la seule école de Toronto n'a pas coûté moins de deux millions de piastres.

On reprochait encore au gouvernement de ne penser qu'à Québec et à Montréal et de négliger les autres centres de la province. Reproche bien futile, puisque Sir Lomer Gouin avait déclaré en 1907, en parlant des écoles que l'on projetait de fonder dans nos deux principales villes: "Ces institutions, si nos vœux se réalisent, feront souche, et, avant longtemps, chaque centre industriel et commercial de notre province devrait posséder, au moins, une école du genre de celles que nous entendons établir d'abord à Québec et à Montréal."

Depuis 1912, une somme de dix mille dollars est annuellement votée pour aider au maintien d'écoles techniques en dehors des cités de Québec et de Montréal. En 1914, la loi 4 George V, chapitre 25, était adoptée en vue "de favoriser la création d'écoles techniques ou de cours professionnels."

Ces encouragements n'ont pas été inutiles et les

écoles techniques sont en excellente voie de faire tâche d'huile. Il en existe une à Shawinigan, une autre à Beauceville et une troisième à Sherbrooke.

En 1918, le statut 8 George V, chapitre 42, créait la corporation de l'Ecole technique des Trois-Rivières. Le gouvernement promettait de garantir ses emprunts jusqu'à concurrence de $150,000.00 et à lui donner un subside annuel de $10,000.00. L'école est actuellement en construction, et elle fera assurément l'orgueil de la cité trifluvienne.

Enfin, lors de la dernière session, le gouvernement a voulu favoriser la construction d'écoles semblables à celle des Trois-Rivières dans les centres si florissants de Saint-Hyacinthe, de Hull et de Sherbrooke. (Dans ce dernier endroit, il se donne déjà des cours techniques, mais dans un local insuffisamment outillé). Le gouvernement, comme il l'avait fait pour Trois-Rivières, s'est engagé à garantir les obligations des corporations nouvellement créées pour un montant de $150,000.00 et à allouer un octroi annuel de $10,000.00 à chacune d'elles.

Le nombre des élèves qui, en 1917–18, s'étaient fait inscrire dans les différentes écoles techniques, était d'environ 1400.

Ajoutons en terminant que le gouvernement paie, depuis 1907, une subvention annuelle de $5,000 au "Montreal Technical Institute" pour l'aider à donner le soir, des cours industriels. Ces cours du soir sont actuellement suivis par 1,400 élèves.

En résumé, le gouvernement accorde actuellement pour l'enseignement technique industriel :

A l'école technique de Montréal	$ 40,000
A l'école technique de Québec	30,000
Aux écoles techniques situées hors de Montréal et Québec	10,000
Au "Montreal Technical Institute"	5,000
Aux écoles d'arts et manufactures	16,000
Inspecteur de l'éducation technique	1,000
	$ 102,000

Toutes ces subventions annuelles, à part celle accordée aux écoles d'arts et manufactures, ne sont octroyées que depuis l'arrivée au pouvoir de Sir Lomer Gouin.

"*La Patrie*" disait le 14 juin 1918 :

"Notre province a tracé le chemin aux autres sous le rapport des écoles secondaires et de l'enseignement pratique spécialisé. Elle peut à bon droit être glorieuse de ses magnifiques écoles techniques, où, dès avant la guerre, nous avons en quelque sorte entrevu et commencé à préparer l'œuvre de reconstruction de l'après-guerre. Nos principaux centres industriels possèdent déjà leurs écoles techniques, dont celle de Montréal, évidemment la plus importante, est fréquentée par pas moins de 800 élèves. Le trésorier provincial déclare que d'autres villes réclament de pareilles écoles et qu'elles les auront. Cette déclaration ne pouvait réjouir personne autant que les manufacturiers, que les pouvoirs publics ne peuvent aider mieux qu'en leur procurant la main-d'œuvre habile, qui est la force créatrice de l'industrie."

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Lorsqu'il fonda l'Ecole des Hautes Etudes et les Ecoles techniques, en 1907, Sir Lomer ne prévoyait ni la guerre ni la période de reconstruction qui devait suivre la guerre. Et, cependant, même s'il eut pu prévoir ces deux choses si grosses de conséquences, il n'aurait pu agir avec plus de clairvoyance. Ce qu'il faut à notre pays en ce moment, ce sont des techniciens expérimentés pour mettre à profit toutes nos richesses naturelles. Ce qu'il faut encore, ce sont des hommes rompus aux affaires et connaissant tous les secrets du grand commerce international. Les écoles techniques et l'école des Hautes Etudes n'ont d'autre raison d'être que de former de telles hommes.

D'ailleurs, dès 1907, la fondation de cette école s'imposait. Elle était nécessaire pour compléter le cycle de notre enseignement commercial.

Le recteur de l'Université Laval de Montréal, Mgr Dauth, disait bien clairement le 14 septembre 1906 :

"Ce n'est pas simplement un High School qu'il s'agit d'établir Une école de cette nature n'entre pas dans l'enseignement universitaire supérieur. Et ici même à Montréal, il s'en trouve plusieurs notamment le Mont Saint-Louis.

"Ce qu'il faut c'est un couronnement aux études faites dans ces écoles secondaires et même dans les collèges plus proprement dits classiques."

Comme pour l'établissement des écoles techniques, le gouvernement Gouin créa une corporation qu'il chargea de l'établissement et de la direction de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Cette corporation est composée de délégués nommés par la chambre de commer-

ce de Montréal et de délégués nommés par le gouvernement.

Comme pour les écoles techniques, le gouvernement garantit les emprunts que la corporation dut faire pour établir l'école. Les montants garantis s'élèvent à $500,000, mais la responsabilité du gouvernement est elle-même garantie par une première hypothèque sur le terrain et sur les bâtiments.

Que l'école des Hautes Etudes Commerciales soit une des mieux aménagées qui soit, que son programme soit des plus efficaces, nous n'en voulons d'autre preuve que le succès remarquable qu'elle a remporté à l'Exposition universelle de Lyon, en 1914. Le jury se composait des personnalités les plus marquantes du monde universitaire français.

Après avoir examiné les plans de l'Ecole des Hautes Etudes, son matériel d'enseignement, ses programmes, ses méthodes, ce jury a décerné à l'Ecole un diplôme de médaille d'or. Ce succès obtenu par notre Université commerciale est d'autant plus remarquable qu'il est dans les usages de n'accorder que la récompense inférieure aux institutions exposant pour la première fois et que l'Ecole est trop nouvelle pour pouvoir montrer les résultats de son enseignement comme les autres écoles supérieures de commerce qui exposaient.

Il est un reproche que l'on entend quelque fois au sujet de cette école. On prétend, chiffres en mains, que chacun des élèves qui la fréquentent coûte trop cher à la province. Il se peut. C'est généralement le cas des institutions nouvelles. Ce fut le cas de l'Ecole polytechnique. Ce fut longtemps le cas des écoles normales ; elles existaient depuis près de vingt ans et l'on entendait encore le même reproche. Cependant, quoi de plus utile que les écoles normales ?

Après avoir assis son œuvre sur des bases puissantes, après avoir vaincu toutes les difficultés et fait taire tous les sots préjugés qui s'élevaient contre l'école des hautes études, après avoir libéralement assuré son avenir, le gouvernement Gouin trouva que l'heure était arrivée de l'affilier à l'Université Laval de Montréal. L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ne peut qu'ajouter au prestige de notre grande Université française dont l'influence se fera de plus en plus considérable sur les destinées de notre province et de notre pays.

Comme il fallait donner une compensation à l'élement protestant qui avait contribué, comme tous les autres éléments de Québec, à la fondation de cette école, le gouvernement décida d'inscrire annuellement au budget une somme de $8,000.00 et de la verser entre les mains du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Cette affiliation a été faite sans molester la minorité protestante, et nous pourrions plutôt dire avec son consentement. En effet, à la séance du 25 septembre 1914, le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a adopté la résolution suivante :

"Considérant que, pratiquement, des élèves de langue française seulement ont fréquenté cette école depuis son ouverture et qu'il n'y a pas apparence que cet état de chose vienne à changer, ce Comité recommande l'affiliation de ladite Ecole à l'Université Laval, sux conditions susdites", c.a.d., une compensation de $8,000 par année.

Si la fondation de cette école avait été une satisfaction pour tout le monde, sauf pour quelques grincheux, on peut dire que son affiliation à Laval a été approuvée par le sentiment unanime de notre population.

Sous l'égide de Laval, l'Ecole poursuit maintenant sa carrière, carrière des plus fructueuses s'il faut en juger par le passage suivant d'une lettre que Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, écrivait au premier ministre, le 15 août 1918 :

"J'aurais voulu aller vous dire tout le bien que je pense de votre Ecole des Hautes Etudes commerciales. Je l'ai suivie de très près l'année dernière, et notre commerce ne tardera pas à se ressentir des compétences qui vont lui arriver. Les examens de fin d'année ont été tout à fait remarquables, et vous auriez été intéressé et fier d'entendre nos finissants répondre aux questions qui leur ont été posées. J'avais commencé, au cours de l'année, dans nos écoles et nos académies commerciales, une campagne que la loi de conscription est venue compromettre. Cette campagne de recrutement, je la reprendrai, sitôt la guerre terminée, et j'espère que nous allons remplir de bons sujets notre magnifique école."

AGRICULTURE

C'est dans les temps de crise, comme ceux que nous avons traversés depuis 1912, que l'on comprend toute l'importance qu'il convient d'attacher à l'agriculture. Si la province de Québec, pour ne citer qu'un seul exemple qui lui fait grand honneur, a pu se dispenser, pendant la guerre, d'avoir recours au régime du moratorium, il faut en attribuer la cause aux habitudes d'économie de nos populations rurales et aux progrès croissants que l'agriculture a réalisés chez nous, grâce à l'esprit d'entreprise des cultivateurs et grâce également aux efforts fructueux du gouvernement Gouin.

L'agriculture est à la base de la prospérité des nations, et l'industrie manufacturière, le commerce ne sauraient progresser là où l'industrie agricole périclite.

Ces maximes économiques, le gouvernement Gouin ne les a pas perdues de vue depuis 1905, et c'est pourquoi il s'est efforcé par tous les moyens possibles d'améliorer la situation des cultivateurs.

Voici un état des sommes dépensées pour l'agriculture dans les 13 dernières années :

1905–1906	218,600.00	
1906–1907	218,800.00	
1907–1908	228,210.00	
1908–1909	286,026.77	
1909–1910	317,300.00	
1910–1911	436,653.95	
1911–1912	426,047.54	
1912–1913	436,133.64	575,616.04
Subside fédéral	139,482.40	
1913–1914	450,480.00	609,962.00
Subside fédéral	159,482.00	
1914–1915	398,500.00	585,909.00
Subside fédéral	187,409.00	
1915–1916	470,861.00	686,171.00
Subside fédéral	215,310.00	
1916–1917	502,700.00	745,912.00
Subside fédéral	243,212.00	
1917–1918	764,249.00	1,035,362.00
Subside fédéral	271,113.00	

Cette somme de 1,035,362.00 ne comprend pas les subventions accordées, en 1918, pour la campagne de surproduction agricole pour laquelle il a été déboursé une somme de $120,000.00.

C'est-à-dire que, depuis qu'il administre les choses de la province, le gouvernement Gouin a dépensé, pour aider au développement de l'agriculture, une somme de $6,489,560. soit $2,587, 445. dans les trois dernières années. Mais ce n'est pas tout.

DÉPENSES TOTALES EN FAVEUR DU CULTIVATEUR

Il n'y a pas que le montant du budget annuel de l'agriculture qui soit dépensé en faveur du cultivateur. Ce dernier profite très largement des sommes affectées, chaque année, aux chemins de colonisation, à la voirie rurale, à la construction des ponts en fer, à l'abolition des péages, etc.

Voici un tableau qui fait voir l'ensemble des dépenses faites pour le cultivateur pendant la seule année 1918 :

Agriculture	$ 1,035,362
Campagne de surproduction	120,000
Chemins de colonisation	308,048
Amélioration des chemins ruraux (budget)	613,009
Ponts en fer	303,285
Abolition des péages	70,145
Total	$ 2,449,849

Et il n'est pas question dans ce tableau des sommes que le gouvernement prête aux municipalités en vertu de la loi des chemins de 1912 ; il n'est pas question, non plus, des montants affectés à l'instruction publique et dont les cultivateurs prennent une large part.

Les cultivateurs reçoivent beaucoup et, en retour, ils contribuent très peu au trésor public. La taxe sur les corporations commerciales et sur les opérations de

bourse ne les atteint pas du tout, et il en est de même des licences d'hôtel, d'automobile, de détectives, etc. Il n'y a, à la vérité, que la taxe sur les successions qui les touche, et encore, Sir Lomer Gouin a démontré, dans un discours qu'il a fait à Montréal en 1915 (ses chiffres n'ont jamais été contredits et ils ne peuvent l'être, car ils sont officiels), que les 1045 municipalités rurales de la province avaient ,en 1914, payé $38,183.78 à titre de droits de succession, que cette somme représentait en moyenne $36.54 par municipalité et trois sous par tête de la population rurale.

Il n'y a pas à dire, trois sous par tête, c'est plutôt mince !

ÉCOLES D'AGRICULTURE

On aimera probablement à se rendre compte de la façon dont le gouvernement distribue son budget de l'agriculture. Voici, son premier souci a été pour l'instruction agricole. D'abord, il subventionne largement les écoles d'agriculture—il leur allouait $112,000 l'an dernier, tant sur le budget que sur le subside fédéral—et il leur accorde, en plus, une indemnité mensuelle de $700 par élève, en sus de vingt.

Grâce à ces subventions, Ste-Anne-de-la-Pocatière et Oka ont considérablement agrandi leurs collèges et peuvent maintenant loger un plus grand nombre d'élèves que jamais.

L'ÉCOLE DE LAITERIE

Le gouvernement a perfectionné l'école de laiterie de St-Hyacinthe à tel point qu'elle est maintenant une des mieux outillées sur le continent. Il lui accorde

annuellement des subventions assez généreuses pour lui permettre non seulement de se maintenir mais encore de demander les services des professeurs les plus expérimentés. Ajoutons que les cours de cette école sont de plus en plus et de mieux en mieux fréquentés. C'est l'école de St-Hyacinthe qui forme nos beurriers et nos fromagers et l'amélioration constante de la qualité de nos produits laitiers témoigne du rôle bienfaisant qu'elle remplit.

ÉCOLE DE MÉDECINE COMPARÉE ET DE SCIENCE VÉTÉRINAIRE DE MONTRÉAL

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal a pris possession récemment d'un nouvel édifice absolument spacieux, bien outillé et aménagé, où les professeurs peuvent à leur aise, donner un enseignement vraiment efficace.

L'Ecole Vétérinaire de Montréal, la seule école française du genre en Amérique, croyons-nous, a joué un rôle considérable depuis quelque vingt-cinq ans qu'elle existe. Puisse-t-elle continuer à former de nombreux médecins, qui, disséminés dans nos campagnes, sont d'un grand secours aux éleveurs.

Cette école est également subventionnée par le gouvernement.

COURS ABRÉGÉS D'AGRICULTURE

En vue de vulgariser l'instruction agricole, le département de l'agriculture, depuis quelques années, fait donner des cours abrégés d'agriculture dans les centres les plus importants de chaque district agricole.

Les conférenciers sont choisis parmi le personnel enseignant de nos collèges d'agriculture et parmi les

agronomes les plus distingués, et il est permis de déclarer qu'ils accomplissent une œuvre utile en allant, pour ainsi dire, porter à domicile l'enseignement qui ne se donne généralement que dans les collèges d'agriculture.

En 1918, il s'est donné 533 conférences, 94 démonstrations pratiques et l'assistance a été de 30,560 personnes.

SUCRERIES-ÉCOLES

Beaucoup de personnes sont étonnées d'apprendre que nos érablières rapportent plus à la province que la culture fruitière.

Et pourtant, combien cette industrie a été négligée jusqu'à ces derniers temps. Que de milliers de piastres nos cultivateurs ont perdues par leur faute ; que de sucre et de sirop de qualité inférieure ont été produits, par manque de connaissance ou par négligence, puis sacrifiés à vils prix, alors qu'il y aurait un marché illimité à l'étranger pour les produits de nos érables, s'ils étaient toujours bien faits, bien classifiés et bien emballés.

Comme remède à cet état de choses, le ministère de l'agriculture à établi trois sucreries-écoles ; une dans la Beauce, la région par excellence du sucre d'érable ; une autre dans le comté de l'Islet, et enfin une troisième dans celui de Labelle. On a compris l'importance de ces établissements, et les cultivateurs sont venus nombreux apprendre les meilleures méthodes de fabrication ou comparer les leurs avec celles que recommandent nos experts.

AGRONOMES DE DISTRICT

Personne ne conteste l'importance des collèges d'agriculture, mais comme leur action ne se fait sentir que chez les jeunes, il était de sage politique de faire péné-

trer l'instruction agricole jusque près de ceux qui, non seulement ne sont plus en âge de fréquenter les écoles agricoles, mais encore ne trouvent pas facilement le loisir de se déplacer pour assister aux expositions, aux conférences et aux démonstrations. Afin que pas un seul cultivateur ne puisse invoquer le moindre prétexte pour ne pas adopter les meilleurs procédés de culture, l'honorable M. Caron a nommé 32 agronomes qui, fixés chacun dans le district qui lui est assigné, visitent les cultivateurs à domicile, leur donnent des consultations, des conférences, surveillent les associations agricoles, etc.

L'utilité des agronomes de district est si bien reconnue de nos jours que les conseils de comté ont tous décidé de leur payer une partie de leur traitement. L'autre partie, la plus importante, est payé par le département de l'agriculture, cela va de soi. Ajoutons que tous les districts agricoles de la province ont maintenant l'avantage de posséder un agronome.

ÉCOLES MÉNAGÈRES

Pendant ces dernières années le gouvernement a établi plusieurs écoles ménagères en différents endroits de la province. Ces écoles suivent un programme approprié à nos besoins et qui a reçu l'approbation du conseil de l'instruction publique. Elles sont destinées à faire un bien immense dans toutes les classes de la population.

En 1905, il n'en existait que deux, celles de Roberval et de St-Pascal, et elles recevaient $3,800.00 de subvention.

En 1918, il y en avait 53 et le gouvernement leur a payé 33,960 en subvention.

L'HORTICULTURE A L'ÉCOLE

Le gouvernement favorise également l'enseignement pratique de l'horticulture à l'école primaire. On peut certainement dire que, depuis quelques années, au-delà de 60,000 élèves ont reçu à l'école des notions d'agriculture, notions très élémentaires sans doute, mais qui en éveillant leur curiosité naturelle, ont laissé dans leur esprit des impressions et des idées favorables touchant la culture du sol.

Le ministère de l'agriculture a tout particulièrement favorisé ce mouvement agricole par des subventions destinées à l'achat de grains de semence, de récompenses pour les petits jardiniers, etc., aussi pour la nomination d'agronomes de district qu'il a chargés, entre autres fonctions, de l'organisation des expositions scolaires.

Il est satisfaisant de constater que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse suit, depuis deux ans, l'exemple du gouvernement Gouin auquel il a emprunté l'idée des jardins scolaires.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE

Nous avons dit que le premier souci du gouvernement a été et reste encore pour l'instruction agricole. Il n'est donc pas surprenant qu'il se soit intéressé tout particulièrement au journal d'Agriculture et qu'il ait réussi à en faire un des plus intéressants que l'on puisse trouver, ainsi que le démontrent les nombreux témoignages que le département a reçus de publicistes européens. Il est rédigé en collaboration par des écrivains d'une compétence reconnue ; chefs des différents services, professeurs de nos collèges d'agriculture, agronomes de district, ets.

Sa circulation dépasse aujourd'hui 90,000. C'est donc un des plus importants journaux de la province et du pays. Le prix de l'abonnement est modique. Les 68,000 membres des cercles agricoles le reçoivent gratuitement. Les 22,000 membres des sociétés d'agriculture le reçoivent aussi gratuitement, mais dans ces deux cas le département fait une retenue de 30 cents par membre sur le montant des subventions annuelles qu'il paie à ces sociétés.

COOPÉRATION AGRICOLE

Pour augmenter la valeur de la production agricole, ainsi que pour diminuer le coût des denrées alimentaires, l'honorable M. Caron a vigoureusement poussé de l'avant une politique de coopération agricole. Le succès a dépassé ses espérances.

Il y a quelques années, nous n'entendions jamais parler de coopératives. Aujourd'hui, il en existe 250 dont plusieurs sont très prospères et rendent des services signalés à la classe agricole. Citons, entre autres, l'Union expérimentale des agriculteurs dont les expériences en aviculture ne manquent pas d'intérêt ; citons encore la coopérative des producteurs de semence dont les affaires, en une seule année, ont augmenté de 282% ; citons aussi la coopérative de la Vallée d'Yamaska ; citons tout particulièrement la coopérative agricole des fromagers de Québec, belle, grande et forte organisation créée et encouragée par le département de l'agriculture. En sept ans, depuis ses débuts jusqu'à 1918, cette coopérative a fait des affaires pour un montant de $15,684,053.00. Elle est incontestablement un des facteurs les plus importants qui ont contribué à l'amélioration de nos produits laitiers.

Grâce au système sévère de classification qu'elle a adopté, les cultivateurs ont tout intérêt à ne vendre que des produits de première qualité. Elle jouit d'ailleurs auprès de la classe agricole d'une faveur sans cesse grandissante. Elle comptait, à la fin de l'année 1917, près de 5,000 membres ; une centaine de coopératives locales lui étaient affiliées ; 500 beurreries et fromageries lui confiaient la vente de leur beurre et de leur fromage, et des cultivateurs de toutes les parties de la province, celle de leurs produits.

L'hon. M. Caron est fier de cette œuvre qu'il a créée et personne ne contestera combien il a raison.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET CERCLES AGRICOLES

Le gouvernement a toujours donné une attention toute spéciale aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles et il a considérablement augmenté le montant de leurs subventions. Ainsi, en 1917-18, il a dépensé $181,780.45 pour les sociétés et $275,157.38 pour les cercles.

Aujourd'hui, chaque société peut recevoir $450 pour organiser des concours de récolte sur pied et pour tenir des expositions de grains de semence et $100.00, pour garder des étalons, sans tenir compte des subventions spéciales qui leur sont allouées, suivant les circonstances, pour les aider à acheter des animaux de race, ou à payer les bâtisses permanentes pour la tenue des expositions, ou encore à augmenter les prix donnés aux expositions.

Autrefois, un cercle recevait une somme égale au double de la somme souscrite par ses membres, moins cependant $0.30 par membre que le gouvernement gardait pour payer le coût de l'abonnement au Journal

d'Agriculture. Cela faisait en moyenne $60.00 par cercle. Or, aujourd'hui, chaque cercle peut toucher :

Subvention régulière.....	$ 50.00
Prime pour la garde d'un taureau	50.00
Prime pour la garde d'un verrat.	15.00
Prime pour la garde d'un bélier.	15.00
	$130.00

et ses membres ne paient rien pour recevoir le Journal d'Agriculture.

Nombre des membres des sociétés et des cercles :

1918.....	24,000	75,000

ENCOURAGEMENT A L'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'encouragement à l'industrie laitière se manifeste sous bien des formes : fondation de coopératives, réclame intelligente faite aux produits laitiers, maintien d'une école parfaitement équipée d'industrie laitière, subventions généreuses aux sociétés d'industrie laitière, primes pour chambres de maturation, aide à la construction de silos, primes accordées aux concours de beurre pasteurisé, primes aux fabricants pour encourager la bonne tenue des fabriques, etc.

Pour encourager l'industrie laitière ainsi que pour aider à son amélioration, le gouvernement souscrit annuellement une somme de $2,000. en faveur de la Société d'industrie laitière ; en plus, il paye les traitements et défraie les dépenses de voyage des inspecteurs de fromagerie et de beurrerie, soit une somme de

$80,000.; enfin, il accorde une subvention de 27,000. pour diverses fins, soit c mme primes aux fromageries et aux beurreries les mieux tenues, soit encore comme primes pour la construction de silos et pour chambre de maturation, soit aussi comme primes accordées aux concours de beurre pasteurisé, etc., etc.

L'INSPECTION DES FABRIQUES

Les conditions requises pour assurer la qualité du produit laitier sont: un bon outillage et une bonne installation, un fabricant compétent, une inspection suivie et suffisamment rigoureuse. Les fabriques mal outillées et mal installées, conduites par des fabricants plus ou moins connaisseurs, nuisent à la bonne renommée de nos produits laitiers et causent un tort irréparable aux bonnes fabriques. Cest donc remplir un devoir de justice envers ces dernières que de forcer les premières à s'améliorer, à retenir les services de fabricants diplômés et à s'outiller d'une façon conforme aux lois de la propreté et de l'hygiène.

Le gouvernement n'avait pas le droit de se désintéresser de ce problème et il s'est appliqué à rendre plus efficace l'inspection des fabriques de beurre et de fromage. Personne ne saurait lui en faire un reproche. Les bons fabricants n'ont rien à perdre à une inspection équitable et régulière ; tout au contraire, c'est, pour eux, un encouragement et une protection. De leur côté, les mauvais fabricants ont tout à gagner à changer leur mode de fabrication, puisque leurs produits commandent un prix plus élevé sur le marché.

En 1910, le gouvernement a fait voter une loi décrétant la règlementation des fabriques de beurre et de

fromage et l'obligation pour les fabricants d'avoir un diplôme de fabrication et un permis d'exp'oitation.

Enfin, pour créer l'uniformité dans l'inspection, le gouvernement a décidé, en 1915, de nommer lui-même des inspecteurs et de les payer directement, afin de les soustraire à l'influence des fabricants.

Ces deux lois ont donné les résultats les plus satisfaisants et la qualité de nos produits en fait foi tous les jours. A plusieurs reprises, à l'exposition de Toronto, les exposants de Québec ont remporté fort honorablement la palme sur leurs concurrents des autres provinces. Qu'on se rappelle le cri d'alarme que lançait le "Globe" de Toronto, il y a à peine deux ans. "La liste des récompenses pour le beurre de crèmeries décernées à l'exposition de Toronto est humiliante pour les fabricants de l'Ontario... La majorité de tous les prix est allée à la province de Québec..." Et le "Quebec Chronicle" (conservateur) ajoutait : "Notre province a raison de s'enorgueillir des remarquables succès remportés à Toronto par nos manufacturiers de beurre et de fromage qui paraissent avoir battu presque tous leurs concurrents." Ces mois derniers, la "Montreal Gazette" (conservateur), en parlant du beurre acheté par la Commission impériale, disait : "Quant au beurre, la palme appartient à Québec. Les 39,000 boîtes fabriquées dans notre province et achetées par la Commission, ont été classées numéro un pour plus de 94% du total."

Ajoutons, pour compléter ces renseignements, que le département de l'Agriculture a maintenant un service parfaitement organisé qui voit à la construction des fabriques, à la fabrication des produits ainsi qu'à leur vente. Nos cinquante inspecteurs ont chacun un territoire bien déterminé à surveiller, dont ils sont

responsables. Ils sont sous la direction de cinq sous-inspecteurs généraux, qui les visitent et les conseillent. Ces derniers relèvent à leur tour de deux inspecteurs généraux, l'un pour le beurre, l'autre pour le fromage.

AMÉLIORATION DES TROUPEAUX DE PORCS ET DE MOUTONS

Depuis 1910, le département de l'Agriculture organise, chaque année, avec le concours de la Société des éleveurs de la province de Québec, des ventes de porcs et de moutons de race pure enregistrés. Les sociétés d'agriculture et les cercles ont le privilège d'acheter à terme. Ils en profitent largement et cette politique, quoique récente, est en voie de produire d'excellents résultats.

Comme conséquence de cette innovation, l'élevage des animaux est de plus en plus en honneur dans notre province.

La "Montreal Gazette" disait, en 1916 : "Les éleveurs de Québec comptent maintenant au nombre des mieux connus en Amérique et ils commandent les prix les plus élevés pour les animaux qu'ils vendent." Témoignage précieux mais bien mérité.

LA CULTURE DU TRÈFLE

La culture du trèfle donne d'excellents pacages et, par conséquent, est très utile à l'industrie laitière. C'est pour cette raison que le département n'a pas cessé de l'encourager. Il a établi 55 stations d'expérimentations et il a mis un grand nombre de batteuses à la disposition des cultivateurs. Comme conséquence, nous produisons maintenant, chaque année, de 4 à 500,000 livres de graines de trèfle alors que nous n'en produisions pas une seule livre il y a quelques années.

L'AVICULTURE

Dans ces dernières années, le département a organisé un service spécial d'aviculture qui s'occupe tout particulièrement de développer et d'encourager l'industrie avicole dans la province. Outre le personnel du bureau, ce service comprend six instructeurs et démonstrateurs qui, toute l'année et en saison propice, enseignent d'une manière tangible aux cultivateurs, aux élèves des écoles ménagères, normales et même rurales, les divers procédés et méthodes de l'aviculture moderne, depuis l'incubation et l'élevage artificiel jusqu'à la préparation et l'emballage pour le marché des divers produits avicoles.

En plus, le département de l'agriculture a organisé, à travers la province, plusieurs stations avicoles de démonstration où les cultivateurs peuvent acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour faire de l'industrie avicole une industrie rémunératrice. La coopérative des fromagers a ajouté à son commerce celui de la volaille et des œufs et les cultivateurs n'ont qu'à se louer de cette initiative.

L'an dernier, par exemple, nos instructeurs, aidés des agronomes de districts, ont distribué aux enfants des écoles rurales, pour couvaison, 27,600 œufs, soit 2,300 couvées de 12 œufs. De plus, nos instructeurs ont dirigé et surveillé la construction de 68 poulaillers dans les différentes parties de la province. Une somme d'au-delà de $20,000 (budget et subside fédéral) est affectée à ce service.

L'APICULTURE

L'apiculture s'est prodigieusement développée depuis quelques années. Ainsi, de 1911 à 1917, la valeur des ruches a grossi de $252,160 à $664,540.; le nombre des

ruchers de 45,400 à 66,450 ; le nombre de livres de miel récolté de 1,500,000 à 3,000,000. Quant à la valeur de notre production, elle a augmenté de 100% et au-delà. Le développement de l'apiculture est dû surtout à l'appui généreux du gouvernement qui a organisé un service spécial d'apiculture sous la direction d'un expert. Il a ensuite nommé plusieurs inspecteurs qui sont tenus de visiter les ruchers, de faire des conférences et, en un mot, d'aider les apiculteurs. L'an dernier, le département a vendu à ces derniers, pour la moitié du prix d'achat, 1,163 reines italiennes.

L'ARBORICULTURE

En matière d'arboriculture, le gouvernement a également organisé un service spécial qui rend des services inappréciables à ceux qui s'occupent de vergers. L'an dernier, le service faisait distribuer, dans la province, 21,000 arbres fruitiers. Le gouvernement a maintenant 28 stations fruitières, 23 champs de démonstrations et 6 vergers de démonstrations. Une somme de pas moins de $40,000.00 (budget et subside fédéral) est affectée à ce service.

LA SURPRODUCTION

Les vivres, par suite de la guerre, étant devenus de plus en plus rares et dispendieux, non-seulement en Europe mais encore dans notre province, le Département de l'Agriculture entreprit, l'an dernier, une campagne de surproduction qui produisit des résultats inespérés. Voici, tel qu'emprunté au Journal d'Agriculture, quelques-unes des "activités administratives" les plus fécondes de l'année 1918 :

1) On a facilité aux cultivateurs d'une manière efficace et expéditive l'achat des grains de semences dont ils avaient besoin. On a conclu pour eux des arrangements avantageux.

2) On leur a fait acheter à d'excellentes conditions les engrais alimentaires dont ils avaient besoin—son, gru, tourteaux de lin, blé-d'Inde, criblures de blé, etc. On les a tenus au courant des fluctuations du marché. On a obtenu pour eux toutes les garanties possibles.

3) On a fait instance sur instance auprès de la Commission des Chemins de Fer pour faire circuler sans retard les wagons d'engrais au sujet desquels on s'est plaint au ministère. Dans plusieurs cas, on a fort accommodé les intéressés.

4) Pour parer à l'abatage inconsidéré des truies au printemps 1918, on en a acheté un nombre considérable que l'on a revendu à bon compte aux cultivateurs.

5) Lors de l'application des mesures restrictives sur le sucre on en a acheté une certaine quantité laquelle a été à de bonnes conditions laissée à la disposition des apiculteurs en proportion du nombre de leurs ruches.

5) Dans l'intérêt exclusif de la classe agricole on a augmenté l'effectif du ministère. On a nommé de nouveaux agronomes, sous-agronomes, etc.

6) Un fonctionnaire a été mis gratuitement à la disposition des cultivateurs qui ont voulu construire ou améliorer leurs bâtiments de ferme. Les demandes, sur ce point, ont été étonnamment nombreuses.

7) On a rapidement mis en rapport ceux qui avaient besoin de main-d'œuvre avec ceux qui pouvaient en fournir. Le travail à ce sujet a eu d'excellents résultats que l'on ne doit pas méconnaître.

8) On a réussi à obtenir de la Commission des Chemins de fer une réduction dans le taux de transport pour ceux qui sont allés travailler sur des fermes.

9) On a fourni aux conditions les plus avantageuses les ingrédients nécessaires pour les pulvérisations, arrosages et autres procédés insecticides.

10) On a facilité l'achat au rabais de tracteurs agricoles à tous les cultivateurs qui ont voulu bénéficier de l'offre du ministère.

11) Un fonctionnaire a voyagé à travers la province pour s'occuper des intérêts de ceux qui font de la mise en conserves. Un autre est allé dans la région du Lac St-Jean pour enquêter sur les ravages d'un insecte et faire connaître les moyens de le combattre. De ce simple fait, plusieurs milliers de piastres ont été sauvées par les cultivateurs chez qui ces déprédations sévissaient. Un autre fonctionnaire a servi les intérêts de ceux qui font du drainage ; un autre de ceux qui cultivent le trèfle pour la graine, etc., etc. Les chefs des différents services ont également déployé une activité considérable.

12) On a participé de bien des manières à une foule d'expositions de toutes sortes—sucre et sirop d'érable, grains de semence, produits horticoles, apicoles, expositions d'animaux, etc., etc.

13) On a apporté quelques réformes radicales et judicieuses aux constitutions des cercles et sociétés d'agriculture, réformes qu'il serait trop long d'expliquer ici.

14) On a attentivement vulgarisé l'enseignement agricole par la brochure, la presse, la circulaire, le bulletin et le "Journal d'Agriculture". Le Service des Publications a été créé de toutes pièces. Il rend de grands services.

CONSÉQUENCE

La conséquence de cette campagne, c'est que nous avons augmenté notre production de blé d'environ 100%, notre production de pois d'au-delà de 100% et notre production de fèves de 125%. Une autre conséquence, c'est que nous avons pu augmenter de 40%, malgré la rareté des engrais alimentaires, le nombre des porcs dans la province. La conséquence, c'est que le nombre de vaches laitières est passé de 911,000 en 1917 à 1,163,000 en 1918 et le nombre des moutons de 849 à 959,000. La conséquence, c'est que les pièces de bétail en général sont maintenant de 2,409,000 alors qu'elles n'étaient que de 1,869,000 en 1917. La conséquence, c'est que nous avons ensemencé 610 000 acres de plus que l'année précédente et que, par conséquent, nous avons réalisé $26,890,686. de plus. Environ $140,000. ont été dépensés par le Département pour la campagne de surproduction. C'est donc dire que chaque $100. a rapporté à la province $19,200. Bon placement !

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET L'AGRICULTURE

Il y a des gens qui veulent bien reconnaître les progrès considérables qui ont été réalisés en matière d'agriculture dans notre province mais, bleus jusqu'aux moëlles, ils n'en veulent pas donner crédit au gouvernement provincial. Au contraire, d'après eux, nos progrès sont dus au gouvernement Borden. Quant à nous, nous prétendons

1o—Que le gouvernement fédéral a désorganisé la main d'œuvre agricole avec le travail des munitions.

2o—Que le même gouvernement a refusé de faire de l'enrôlement agricole.

3o—Que les droits sur les instruments aratoires ont été augmentés, et qu'on a refusé de les diminuer en quoi que ce soit.

4o—Qu'on a de même refusé de diminuer les droits sur les engrais chimiques qui coûtent, au Canada, 150% de plus qu'aux Etats-Unis.

5o—Qu'on a aussi refusé d'abolir temporairement les droits sur les petits tracteurs de fermes qu'on ne peut se procurer qu'aux Etats-Unis.

6o—Que tous les transports par chemins de fer ont été monopolisés pour des fins militaires, et que l'on ne s'est nullement préoccupé des besoins de nos cultivateurs.

7o—Que d'énormes quantités de blé sont restées dans les élévateurs de l'Ouest, alors que, dans notre province, on en réclamait de partout pour les semences.

8o—Que les transports par chemins de fer étaient tellement défectueux qu'il a fallu expédier à grands frais par les Cies d'Express, le blé de semence que le gouvernement de Québec distribue aux cultivateurs.

Si tout cela n'était pas de nature à nuire aux efforts des gouvernements locaux, pour obtenir un surplus de production, nous voudrions bien savoir en quoi le gouvernement Borden aurait pu faire pire.

TÉMOIGNAGES

Le "Canadian Poultry Review", de Toronto, écrivait en 1916 :

"Une bonne partie des gens d'Ontario croient sincèrement que la province de Québec est arriérée d'au moins cent ans, si on compare certaines de ses méthodes de culture avec celles des provinces de l'Ouest, particulièrement en aviculture.

"Ceux qui entretiennent cette opinion ne connaissent pas Québec, pas plus qu'ils ne réalisent les réformes opérées par le gouvernement provincial pour faire avancer l'agriculture, tant dans l'élevage que dans la production des grains, mais plus particulièrement dans le premier cas."

"La Patrie", journal oppositionniste, disait le 15 février 1918 :

"La province de Québec a vraiment traversé naguère une certaine période de stagnation, attribuable à diverses causes, auxquelles n'étaient pas étrangers certains accidents climatériques. Mais le progrès, depuis vingt ans, et surtout depuis trois ou quatre ans, a été rapide, prodigieux. M. Arkell, le commissaire du Dominion pour l'élevage des animaux, lors de la récente réunion annuelle de la Société des éleveurs, nous en rendait un éclatant témoignage et n'hésitait pas à proclamer que, si la province de Québec continue à cette allure, elle sera bientôt à la tête de la Confédération au point de vue du développement agricole."

Le "Canadian Farm", de Toronto, avouait en mai 1917 :

"L'organisation agricole générale dans Québec donne d'excellents résultats, et elle semble bien appropriée aux besoins de la province Il y a cependant une ou deux branches du service qui méritent une mention spéciale. La plus importante, à notre sens, est l'inspection des manufactures de produits laitiers et l'instruction que l'on donne à ce sujet.

"Québec a été la première province dans la Confédération, qui ait effectivement travaillé à organiser son industrie laitière. Toutes les fabriques de produits laitiers sont régulièrement inspectées. Québec est en avant d'Ontario sur ce point, et ceci explique la qualité

supérieure du beurre provenant de cette province, tel que le démontrent les différents concours interprovinciaux dans lesquels le beurre de Québec est toujours arrivé bon premier."

Enfin, M. Black, un des principaux fonctionnaires du Département de l'Agriculture, à Ottawa, disait, en 1916, à une convention, que l'hon. M. Burrell, Ministre fédéral de l'Agriculture, a parcouru au cours de la saison dernière la province de Québec, et qu'il a été vivement impressionné à la vue des progrès réalisés en agriculture dans toutes les régions qu'il a visitées. Les Ecoles d'Agriculture, les Stations Expérimentales, les méthodes de culture l'ont intéressé au même point, et même plus."

L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE

Voici un état des sommes déboursées depuis vingt ans par le gouvernement, pour l amélioration de la voirie, soit sur le budget ordinaire de la voirie, soit sur les emprunts autorisés par la loi des bons chemins, 1912 :

1895–96	30.20
1896–97	5,953.34
1897–98	7,795.56
1898–99	10,203.29
1899–00	14,510.00
1900–01	13,000.00
1901–02	6,000.00
1902–03	17,572.79
1903–04	11,000.00
1904–05	18,250.58
1905–06	9,661.88

1906–07	15,404.56
1907–08	20,117.85
1908–09	60,146.92
1909–10	60,000.00
1910–11	95,000.00
1911–12	494,277.66
1912–13	1,069,810.35
1913–14	4,018,916.68
1914–15	6,140,273.13
1915–16	4,000,700.83
1916–17	2,086,542.54
1917–18	1,733,970.30
1918—1er mai 1919	1,928,102.96

Grand total des sommes dépensées pour l'amélioration des chemins dans la province de Québec depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Gouin, de 1905 à 1919 (1er mai) : $21,732,725.86.

HISTORIQUE DE LA LOI DES CHEMINS

En 1907, l'hon. M. Allard, alors qu'il était ministre de l'agriculture, fit adopter une loi assurant une subvention aux municipalités rurales qui prendraient à leur charge l'entretien de leurs chemins d'été. Deux municipalités pouvaient, dans chaque comté, bénéficier chaque année de cette subvention qui s'élevait à $800.

En 1908, la loi de 1907 fut amendée de façon à faire bénéficier de la subvention accordée non seulement deux municipalités, mais toutes les municipalités de chaque comté qui prendraient à leur charge l'entretien de leurs chemins. De plus, le gouvernement était autorisé par cette loi de 1908 à mettre à la disposition de toutes municipalités qui feraient des travaux de macadamisage

ou de gravelage une subvention qui pourrait s'élever jusqu'à $500. et qui servirait à payer la moitié des dépenses que la municipalité aurait encourues pour ces travaux permanents.

La loi des chemins ne fut guère modifiée avant 1911.

LA LOI DE 1911

En 1911, sur l'initiative de l'hon. M. J.-E. Caron, toute la législation en matière de voirie fut refondue. C'est de là que date la loi des Bons-Chemins dite du "cinquante pour cent". En effet, en vertu de cette loi, qui résume toutes les précédentes, le ministre de la Voirie peut accorder trois subventions distinctes, aux municipalités rurales ou de village, pour le macadamisage, le gravelage et l'entretien de leurs chemins. Ces subventions équivalent à cinquante pour cent du coût des travaux d'amélioration jusqu'à un maximum fixé dans chaque cas. Cette loi de 1911 a donné de bons résultats et elle est encore en vigueur. Certaines municipalités la préfèrent même à la loi d'emprunt de 1912.

LOI DES BONS CHEMINS DE 1912

En vertu de la loi d'emprunt de 1912, le gouvernement se charge de trouver l'argent requis pour payer toutes les dépenses encourues par les municipalités pour l'amélioration de leurs chemins. En résumé, le gouvernement se fait le prêteur des municipalités. La part de celles-ci se limite à payer trois pour cent d'intérêt par année sur la somme empruntée, durant 41 ans. sans fonds d'amortissement.

Comme le disait "La Patrie" à la date du 30 septembre 1915 :

"Cet argent est prêté aux municipalités à des conditions exceptionnellement avantageuses pour elles. Elles n'ont qu'à payer 3 pour cent par année d'intérêt sur les sommes reçues pendant quarante et un ans, et elles seront quittes. Le gouvernement ne réclamera jamais le remboursement du capital. On ne pouvait raisonnablement demander au gouvernement de faire davantage. Les conditions qu'il a faites aux municipalités étaient vraiment séduisantes, et, à la vérité, une multitude de municipalités ont été séduites et ont dépensé des sommes considérables pour l'amélioration de leur voirie."

Sous le régime de la loi de 1912, il a été dépensé, jusqu'au 1er mai 1919, pour l'amélioration des chemins dans la province de Québec, la somme totale de $17,256,751.99 ; dont : $6,187,690.20 pour les routes provinciales ; et $11,069,061.79 en allocations payées aux municipalités.

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DEUX LOIS

En résumé, la loi de 1911 garantit aux municipalités rurales ou de village une subvention annuelle égale à 50% ou à 40%, suivant le cas, des dépenses qu'elles ont faites, mais à la condition que cette subvention ne dépasse pas annuellement $1000, si elle est demandée pour macadamisage et $500.00 si elle est demandée pour gravelage.

Comme on peut le voir, les avantages offerts par la loi de 1911 sont nombreux et considérables, mais plusieurs municipalités ne sont pas en état de dépenser les sommes considérables, que requièrent les travaux aussi

coûteux que le macadamisage et le gravelage de leurs routes. Le gouvernement Gouin a donc pensé qu'il était de son devoir de venir en aide aux municipalités qui désirent entreprendre de tels travaux. Et c'est ainsi qu'il a fait adopter ce que l'on appelle communément "la loi des $10,000,000".

La loi de 1912 ne fait disparaître aucun des avantages de la loi de 1911; au contraire elle la complète.

La différence importante entre ces deux lois est la suivante : celle de 1911 garantit des subventions qui ne peuvent dépasser, chaque année, mille piastres pour macadamisage et cinq cents pour gravelage, tandis que la loi de 1912 permet au gouvernement de mettre à la disposition des municipalités toutes les sommes dont elles ont besoin pour améliorer leur voirie.

Lorsque la loi des Bons Chemins de 1912 fut adoptée par la Législature de Québec, le taux d'intérêt payable par les municipalités fut fixé à 2%. Ce n'est que plus tard, en 1915, par suite de la crise financière causée par la guerre, que le gouvernement se vit dans l'obligation de fixer le taux d'intérêt à 3%.

ROUTES PROVINCIALES

Pour démontrer d'une façon pratique aux municipalités toute l'importance et tous les avantages des bons chemins, le gouvernement décida d'entreprendre lui-même la construction de certaines grandes artères à travers la province. C'est à cette décision que nous devons la construction de nos routes provinciales, qui excitent l'admiration des étrangers qui nous font l'honneur de visiter notre province et notre pays.

Voici la liste complète des routes provinciales et régionales construites, en construction, ou projetées, dans la province de Québec :

Routes construites :—Boulevard Edouard VII, 1912-13 ; Montréal-Québec, 1913-14-15 et 16 ; Lévis-Jackman, 1914-15-16 ; Sherbrooke-Derby-Line, 1914-15 ; Route Chambly, 1914-15; Route de Valcartier, 1914-15,

Routes en construction :—Trois-Rivières-Grand'Mère, 1917-18-19 ; Sherbrooke-Beauceville, 1918-19 ; Sherbrooke-Bce-Jct. viâ Thetford-Mines, 1918-19 ; Papineauville-Chêneville, 1917-18-19 ; Chicoutimi-Roberval, 1917-18-19 ; Montréal-Pointe-Fortune-Ottawa, 1916-17-18-19.

Routes projetées :—Montréal-Sherbrooke ; Montréal-Hull ; Montréal-Ste-Agathe-Mont-Laurier ; Lévis-Nicolet-Sorel-Saint-Lambert ; Lévis-Riv. du Loup-Rimouski, Matane et Gaspé ; Lévis-Richmond-Sherbrooke ; Sherbrooke-Richmond, Drummondville, 3-Rivières; Sherbrooke-Norton-Mills, Vt.; Joliette-L'Assomption ; Joliette-Berthierville ; Grand'Mère-Harvey-Jonction ; Lacolle-Knowlton ; Saint-Lambert-Valleyfield-Fort-Covington ; Saint-Hyacinthe-Marieville ; Hull-Aylmer-Quyon, Shawville, Sheenboro (Pontiac) ; Saint-George-de-Beauce-Lac-Frontière ; Saint-Joachim, La-Malbaie, Saint-Fidèle ; Fraserville-Edmondston, N. B. ; New-Carlisle-Bonaventure ; Tadoussac-Portneuf (en bas) ; Victoriaville-Ste-Angèle-de-Laval ; Jersey-Mills-Lac-Mégantic ; St-George-de-Beauce-Woburn ; St-Joseph-de-Beauce-Ste-Germaine; Rawdon-L'Assomption ; Hull-Maniwaki-Eardley (bvld Gouin) ; Laprairie-Saint-Jean-d'Iberville ; Ste-Angèle-de-Rouville-Cowansville.

Les premières routes provinciales furent construites d'après une loi spéciale qui permettait au gouverne-

ment lui-même d'entreprendre et de diriger les travaux, moyennant une contribution de la part des municipalités de $1.000. pour le macadam, et de $300. pour le gravelage. Ce mode de construction étant très onéreux le gouvernement dut l'abandonner.

Aujourd'hui, les routes provinciales sont construites d'après la loi de 1912.

Les municipalités qui se trouvent sur le parcours d'une route provinciale bénéficient de la loi générale et obtiennent tout l'argent nécessaire, à trois pour cent d'intérêt, pour faire leur quote-part de la route projetée. De plus, le gouvernement leur fournit gratuitement les outillages nécessaires et les surveillants pour diriger les travaux. Le relevé préliminaire de ces routes, ainsi que les plans, devis et estimés de ces travaux sont aussi préparés gratuitement par les ingénieurs du département de la Voirie.

Dans le cas de la route Trois-Rivières-Grand'Mère, dont la construction sera terminée cet été, le gouvernement a adopté un mode spécial. Les grandes industries établies à Grand'Mère et Shawinigan-Falls, de même que les corporations des villes de Trois-Rivières, Shawinigan-Falls et Grand'Mère, ont offert au gouvernement de payer la moitié du coût de la construction de cette route, destinée à les relier avec la route Montréal-Québec. Le gouvernement a accepté volontiers cet offre généreuse, et il paye l'autre moitié du coût des travaux.

ENTRETIEN DES CHEMINS AMÉLIORÉS

Il ne suffit pas d'améliorer les chemins : il faut encore les tenir en bon état. Aussi le gouvernement accorde-t-il une très grande importance à l'entretien des chemins macadamisés ou gravelés. En 1917, une loi

spéciale a été adoptée à cet effet par la Législature ; en vertu de cette loi, le ministre de la Voirie est autorisé à intervenir auprès des municipalités pour les engager à entretenir les chemins qu'elles ont améliorés avec l'argent fourni par le gouvernement. Le gouvernement paie 50% des dépenses d'entretien, et les travaux de réparation ou d'entretien sont faits sous la direction et la surveillance des ingénieurs et des inspecteurs du département de la Voirie. Chaque année, les ingénieurs de district du département de la Voirie font un relevé détaillé de tous les chemins améliorés, et décrètent telles réparations qu'ils jugent à propos. Grâce à cette solution, les chemins améliorés en ces dernières années pourront être conservés et gardés dans un excellent état.

ENTRETIEN DES CHEMINS DE TERRE

La loi pourvoit, d'autre part, à l'octroi de certaines subventions pour l'entretien des chemins de terre. Or, en 1918, pas moins de 544 municipalités ont bénéficié de ces subventions et ont fait des travaux d'entretien sur environ 18,000 milles de chemins.

Voici le nombre de municipalités dont les chemins de terre sont à la charge de la corporation.

Année	Nombre
1911	206
1912	311
1913	386
1914	440
1915	477
1916	498
1917	541
1918	544

Environ 18,000 milles de chemins de terre sont soumis à un entretien systématique grâce aux subventions accordées par le gouvernement et dépensées sous la surveillance des inspecteurs du département de la Voirie.

ENTRETIEN DES ROUTES PROVINCIALES

Le département de la Voirie, depuis le printemps de 1917, a établi un système d'entretien régulier et permanent pour les routes provinciales. Comme en France, le travail est fait par des cantonniers à qui on alloue des sections et qui ont charge de les maintenir en bon état.

Ainsi, il y a trois cantonniers sur la route Lévis-Jackman ; quatre sur la route Montréal-Québec, un sur la route Sherbrooke-Derby-Line, un sur celle de Chambly, et un sur le Boulevard Edouard VII. Ces cantonniers ont charge d'environ trente milles de chemin respectivement. et ils doivent surveiller l'entretien général, faire les réparations nécessaires, visiter les ponts et ponceaux et voir à l'écoulement régulier des eaux. Ce système depuis son établissement, a donné d'excellents résultats.

Pour préserver la surface de la route macadamisée entre Montréal et Québec, le département de la Voirie a entrepris de la recouvrir d'une surface de "fluxphate". Cent vingt milles ont été ainsi traités en 1918, et le reste sera fait cette année.

LES DISTRICTS DE VOIRIE

Afin de pouvoir mieux surveiller les travaux de construction et d'entretien et en même temps de contrôler plus efficacement la dépense des montants affectés à l'amélioration des routes , le gouvernement a divisé, en 1918, la province en trois grands districts de voirie

et il a mis un ingénieur compétent en charge de chacun de ces districts. Ceci était fait à titre d'expérience Comme cette réforme a donné entièrement satisfaction, le gouvernement, au printemps de 1919, a subdivisé ces trois grands districts en vingt-deux divisions, comprenant trois ou quatre comtés chacune, et a mis un ingénieur en charge de chacune de ces divisions. Cet ingénieur doit résider dans la division qui lui est assignée, et il a la haute surveillance ainsi que la direction de tous les travaux de voirie qui s'y font.

INSPECTIONS

Le département de la Voirie possède un personnel considérable d'ingénieurs qualifiés et d'inspecteurs expérimentés pour la surveillance et la direction des travaux de voirie. Tout travail fait avec l'argent fourni par le gouvernement est exécuté sous la surveillance des inspecteurs du département de la Voirie, et d'après les plans et devis préparés par les ingénieurs de ce même département. Le service des ingénieurs est gratuit, c'est-à-dire qu'il n'entraîne aucune dépense aux municipalités. Une municipalité qui désire faire des travaux d'amélioration n'a qu'à faire la demande d'un ingénieur, qui se rend sur les lieux, aux frais du gouvernement, et prépare les plans, devis et estimés des travaux projetés sans qu'il en coûte un sou aux contribuables. Les inspections suivantes ont été faites depuis 1914 :

1914	4,313
1915	2,220
1916	1,483
1917	2,919
1918	3,887
Total	14,822 inspections

LABORATOIRE

Pour l'accommodation des municipalités, le département de la Voirie a installé un laboratoire des mieux outillés pour faire les essais des matériaux, pierre, sable, gravier, ciment, etc., qui entrent dans la construction des chemins, pavages, ponts, etc. Ce laboratoire a rendu de très grands services depuis son organisation.

Voici la liste des analyses qui y ont été faites, année par année, depuis 1915 :

1915	394
1916	428
1917	706
1918	771
Total	2299 analyses.

POUR LES CULTIVATEURS

Avant d'apprécier les résultats généraux obtenus par la politique des bons chemins, il est bon de se rappeler le but que le gouvernement se proposait d'atteindre :

L'amélioration de la voirie au point de vue agricole et dans l'intérêt des cultivateurs tout d'abord.

Cela signifiait, dans chaque endroit, l'amélioration en premier lieu de la route principale conduisant à l'Eglise, à la gare du chemin de fer, au quai, à la fabrique de produits laitiers.

C'est ce que nos habitants ont bien compris et c'est ce qui s'est fait partout où l'on a voulu profiter des avantages offerts par le gouvernement.

Tous les tronçons ont servi les besoins les plus pressants de l'agriculture dans chaque endroit.

Ils ont aussi servi de point de comparaison entre les bons et les mauvais chemins. Et d'année en année, les tronçons se sont allongés jusqu'à ce qu'ils se réunissent pour former les belles artères que nous admirons maintenant dans certaines régions et qui contribuent au bien-être et à la richesse des cultivateurs qui les habitent.

On peut donc véritablement dire que le système qui a permis d'arriver à de pareils résultats est celui qui convenait le mieux, parce que dans l'ensemble il est un succès complet.

CHEMINS AMÉLIORÉS

Année	Milles de chemins macadamisés	Milles de chemins gravelés	
1911.....	40.	46.	
1912.....	62.5	51.87	
1913.....	225.	60.	
1914.....	550.	196.	
1915.....	336.77	143.46	
1916.....	106.	74.	
1917.....	70.61	72.59	
1918.....	51.57	148.27	
	1,442.45	792.19	milles

Ces chiffres représentent les travaux faits par les municipalités. Si on y ajoute les routes provinciales,

on constate qu'il y avait, au 31 décembre 1918, 2,564.75 milles de chemins améliorés d'une façon permanente dans la province de Québec, depuis 1911.

PONCEAUX

Afin de faire disparaître les ponceaux en bois et les faire remplacer par des ponceaux en béton, en acier ou en tôle ondulée, le gouvernement accorde des subventions aux municipalités qui désirent entreprendre ce changement. Voici un tableau qui fait voir le nombre de ponceaux qui ont été remplacés chaque année depuis 1908 :

Année	Nombre de ponceaux
1908	35
1909	649
1910	1,306
1911	2,006
1912	676
1913	2,136
1914	2,469
1915	2,335
1916	2,527
1917	

Depuis 1918, le département a modifié ses règlements en ce qui concerne les ponceaux. Aujourd'hui la subvention d'un tiers n'est accordée que pour les ponceaux en béton construits sur place.

UN EXEMPLE POUR LE CANADA TOUT ENTIER

Il est indiscutable que, au point de vue de la voirie rurale, la province de Québec est à la tête de la Confédération et qu'elle pourrait avantageusement servir d'exemple aux provinces sœurs. Ceci n'est pas de la vantardise. Nos compatriotes de langue anglaise sont les premiers à le reconnaître et ils en font l'aveu avec une admirable franchise. Ecoutez-les parler. L'expression désintéressée de leurs témoignages repose des diatribes ridicules de ceux qui, chez nous, ne parlent qu'avec mépris de la politique "des bouts de chemins".

TÉMOIGNAGES

Le "Maclean's Magazine" de décembre 1916, disait expressément :

"The net result is that Quebec is far in the van of other Canadian Provinces, having as a matter of fact more permanently improved highways than all the other provinces put together." Ce qui veut dire en français que le résultat le plus clair de la politique de voirie, c'est que Québec est de beaucoup en avant des autres provinces et que, dans tous les cas, *elle possède, à elle seule, plus de chemins améliorés d'une façon permanente que toutes les autres provinces réunies.*

Le secrétaire de la "New York Automobile Association", M. H.-W. Baker, écrivait au département de la voirie le 8 mars 1918 :

"I beg to acknowledge, with heartiest appreciation, receipt of the Official Gazette of the Province of Quebec, containing the Act respecting the main com-

munication Roads. *The highway Department of the State of New York is very much interested in such progressive legislation and it may be the means of New York State adopting kindred measures.*"

Au congrès des bonnes routes tenu à Montréal, en mars 1917, le président de la "Dominion Good Roads Association" disait de son côté :

"*Québec est, sans contredit, la province qui tient la tête pour la construction et l'amélioration des chemins dans le Dominion.* Nous en sommes fiers et, chaque fois que nous en avons l'occasion, soit dans l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse, les autres provinces ou les Etats-Unis, nous mentionnons ce fait avec orgueil."

L'honorable Frank Carvell, ministre des travaux publics dans le gouvernement fédéral, déclarait à la Chambre des Communes, le 26 février 1919 :

"On a parlé hier des routes de l'Etat de New-York et d'autres états de l'Union. Je ne crois pas que nous puissions espérer atteindre le degré de perfection des routes américaines dans l'espace de cinq ans, mais nous pouvons faire quelque chose pour y arriver. L'an dernier, j'ai eu le plaisir de voyager sur une partie de la route de la province de Québec construite récemment par le gouvernement provincial *et je puis dire que si nous établissons ce genre de routes dans chaque province du Canada nous aurons fait des merveilles.*"

"The Ottawa Journal-Press", déclarait en septembre 1918, que "la province de Québec est aujourd'hui en possession d'un réseau de *grands chemins qui sont comparables aux meilleurs de n'importe quelle partie de ce continent.*"

"The Quebec Chronicle", journal conservateur, écrivait le 9 octobre 1917 :

"Lorsque sir Lomer Gouin a introduit pour la première fois sa politique de bons chemins, nous n'avions guère confiance dans le résultat qu'elle pourrait produire. Nombreux étaient ceux qui prédisaient alors que ce mouvement était purement politique et qu'il ne résulterait qu'à faire du gaspillage. Sans doute, il a dû y avoir, dans certains cas, de l'argent dépensé inutilement, particulièrement sur la route de Montréal à Québec, mais il faut admettre que les résultats, en général, ont fait plus que dépasser l'attente du public, et qu'une amélioration très marquée a été apportée à tout notre système de voirie. La construction et l'amélioration des chemins dans cette province ont fait des progrès merveilleux, depuis qu'elles sont commencées, et quoique nous n'approuvions pas notre premier ministre provincial sur plusieurs articles de son programme politique, nous sommes forcés d'admettre qu'il a largement mérité la reconnaissance du public pour la manière avec laquelle il a traité cette question, difficile autant qu'importante, de la rénovation de notre voirie. S'il y a eu quelques fautes de faites,—et l'on peut dire que la plupart d'entre elles étaient dues au manque d'expérience et au travail d'organisation énorme que le gouvernement s'est imposé,—*il convient d'admettre aussi qu'une ère nouvelle s'est ouverte en matière de voirie pour notre province, et que ses effets bienfaisants seront énormes et incalculables pour son avenir.* Que sir Lomer Gouin continue le bon travail qu'il a entrepris. Il peut être certain qu'il aura l'appui de tous les bons citoyens."

Que d'autres témoignages ne pourrions-nous pas encore invoquer ! Nous sommes forcé d'en passer et des meilleurs.

LES PONTS EN FER

Cette politique d'encouragement à la construction des ponts en fer, inaugurée par le gouvernement Mercier, avait été abandonnée en 1892. Elle a été reprise par le gouvernement Gouin.

Voici un état des montants qui ont été dépensés, chaque année, depuis 1908 :

1908–09	$ 50,000.00
1909–10	75,000.00
1910–11	100,000.00
1911–12	125,000.00
1912–13	150,000.00
1913–14	175,000.00
1914–15	210,000.00
1915–16	210,000.00
1916–17	245,000.00
1917–18	303,285.00
Total	$ 1,643,285.00

Ces subventions ont produit de magnifiques résultats, ainsi que le démontre le tableau suivant :

Nombre de ponts construits au 30 juin 1918	490
Nombre de ponts en construction	46
Coût des ponts construits au 30 juin 1918	$3,340,136.60
Coût des ponts en construction	622,461.00
Nombre de nouvelles demandes	175
Projets de ponts préparés durant l'année	92
Projets de ponts à l'étude au 30 juin 1918	68

Voilà encore de l'argent bien employé dans l'intérêt des cultivateurs.

Cette construction de ponts en fer est la conséquence normale de la politique des bons chemins.

De plus, elle est un acheminement vers l'abolition des ponts de péages. Aujourd'hui, les municipalités, au lieu de s'adresser à des particuliers pour la construction de leurs ponts, obtiennent du gouvernement une subvention de quelques milliers de dollars, construisent elles-mêmes leurs ponts, et ont, en conséquence, des ponts libres.

L'ABOLITION DES PÉAGES

En plusieurs endroits de la province, il existait des barrières de péages sur les chemins et les ponts publics.

En 1908, le gouvernement Gouin promit de faire disparaître le plus tôt possible ces reliques d'un système suranné.

Plusieurs commissions avaient été instituées pour étudier ce problème en 1846, 1847, 1861, 1875 et 1889, mais sans résultat.

En 1909, le gouvernement Gouin en nomma une, laquelle fit rapport en janvier 1911.

Dès la même année, le gouvernement se mit à l'œuvre et par la loi 2 Geo. V, chap. 2, il se fit autoriser à dépenser une somme de $500,000.00 pendant les cinq années suivantes pour faire disparaître les péages, partout où il en existe.

Le nombre de ponts de péage abolis depuis la mise en vigueur de cette politique est de vingt-deux.

Le nombre de chemins à barrières est de quarante-deux, et forme une étendue de 171 milles et demi.

Le montant payé par le Gouvernement, tant pour l'abolition des ponts de péage que pour les chemins à barrières, est de $568,839.22.

TERRES ET FORÊTS

LA SUPERFICIE DES TERRES

Avant 1898, la superficie des terres de la province était d'environ....	129,000,000	d'acres.
Par suite du reculement des frontières nord et de l'annexion des territoires d'Abitibi, d'Ashwanipi et de Mistassini en 1898, la superficie des terres de la province a été augmentée de.....	91,000,000	"
Et elle a été augmentée, par l'annexion de l'Ungava, d'environ..	225,000,000	"
Sa superficie totale est donc aujourd'hui d'environ.....	445,000,000	"

ANNEXION DE L'UNGAVA

C'est en 1907 que Sir Lomer Gouin a, pour la première fois, lancé l'idée de réclamer l'annexion de l'Ungava. Après cinq années de négociations avec le gouvernement fédéral, il réussit enfin à gagner son point. L'Ungava, désigné officiellement aujourd'hui sous le nom de Nouveau Québec, est riche en forêts, en chutes d'eau et en animaux à fourrures. Nous finirons sans doute par exploiter ces richesses. Dans tous les cas, notre province avait tout intérêt, pour l'avenir, à s'annexer sans retard ce vaste territoire. Etant maintenant à

nous, on peut être sûr que le gouvernement fédéral ne pourra plus le céder à qui que ce soit.

LE REVENU DES BOIS ET FORÊTS

Nos forêts sont une de nos meilleures sources de revenus. Aussi, le gouvernement s'est-il, comme il l'avait promis, appliqué à en tirer des revenus de plus en plus considérables, tout en assurant leur conservation et leur perpétuation.

Voici un état indiquant le revenu des forêts pour les années 1907 et 1918 :

	1907	1918
Rentes foncières.....$	215,053.00	$ 305,581.50
Droits de coupe.....	721,784.45	910,436.48
Honor. sur transports..	13,917.00	6,356.00
Intérêts et pénalités...	11,243.13	39,429.16
Primes d'affermage de coupes de bois.....	16,080.00	151,664.32
Total.....$	978,077.58	$ 1,413,467.46

soit une augmentation de 50% environ. Et, cependant, le revenu aurait été infiniment plus considérable, en 1918, si la conscription et le service militaire en général, en rendant la main d'œuvre très rare, n'eussent paralysé dans une large mesure l'industrie et le commerce du bois.

AUGMENTATION DES DROITS DE COUPE

En 1912, le gouvernement élevait les taux des droits de coupe et de la rente foncière payables par les marchands de bois.

Ces taux n'avaient pas été changés depuis longtemps. Le tarif des rentes foncières a été porté de $3 à $5., et celui des droits de coupe a été augmenté d'environ 50 %

Grâce à cette modification du tarif, la province a retiré de ses bois et forêts, pendant les six années suivantes, un revenu de près de trois millions de plus qu'elle n'aurait retiré avec l'ancien tarif.

En 1918, le gouvernement concluait de nouveaux arrangements avec les concessionnaires. Cet arrangement, qui comporte une augmentation considérable, ne s'est pas faite sans jérémiades, cela va sans dire. Ainsi, depuis le premier mai 1919, la rente foncière est de $6.50 au lieu de $5.00 et, le 1er mai 1924, elle sera de $8.00 au lieu de $6.50. Le tarif des coupes a subi une augmentation à peu près équivalente. On estime que cet arrangement va faire entrer de 5 à 600,000 piastres de plus, chaque année, dans le trésor public. Pour l'année fiscale actuellement en cours, le département des terres et forêts devrait rapporter $2,500,000. En terminant, demandons-nous le en toute franchise : est-ce de cette façon que se conduirait un ministère dominé par les marchands de bois, et n'est-elle pas profondément injuste la légende que notre administration provinciale est circonvenue par la puissante association des détenteurs de *limites* ?

ÉCOLE FORESTIÈRE

La province de Québec possède des forêts très considérables qui constituent une de ses principales richesses. Le commerce de bois est lui-même un de nos commerces les plus importants. Et cependant, nous n'avions pas d'école forestière ! Nous avions des universités pour former nos professionnels ; des collèges pour nos cultivateurs, des académies pour nos commerçants, des écoles spéciales pour nos techniciens et nos ingénieurs civils ; mais pour former des ingénieurs forestiers, rien! Pas un collège, pas une école. C'est la gloire du gouvernement Gouin d'avoir comblé cette lacune. Nous possédons aujourd'hui à Québec une école forestière bien aménagée à laquelle le ministère accorde un subside annuel de $8000. Du reste, c'est la première école en date de tout le Dominion et la seule qui soit subventionnée par l'Etat. Cette école, affiliée à Laval, a déjà produit plusieurs ingénieurs de valeur qui ont immédiatement trouvé de l'emploi, soit dans le service forestier de notre administration provinciale, soit encore pour le compte des détenteurs de limites ou pour celui des gouvernements des provinces-sœurs.

SERVICE FORESTIER

Il est une autre œuvre au sujet de laquelle le gouvernement mérite d'être loué : c'est la création d'un service forestier. Ce service, dont l'importance grandit tous les jours et qui est dirigé par deux experts, MM. Piché et Bédard, fait désormais partie du rouage du département des terres. Il a, entre autres attributions, celles de

surveiller le domaine forestier de la Couronne contre les empiètements de tous genres, de contrôler l'exploitation des forêts affermées et de préparer les comptes pour les coupes de bois. Depuis que le service a été institué, le marchand de bois peu scrupuleux ne peut plus faire de ces coupes, dont il semble bien qu'il ait été jadis coutumier en certaines régions, et qui n'allaient pas sans compromettre la perpétuation des forêts.

Maintenant, un ingénieur forestier est là qui le surveille, qui le contrôle et qui, aussi, l'aide de ses conseils éclairés lorsque l'occasion s'en présente. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le Nouveau-Brunswick a organisé un service forestier sur le modèle du nôtre. Tout n'est donc pas mauvais dans notre province puisque ces messieurs des provinces-sœurs daignent quelquefois suivre nos exemples !

PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LE FEU

Le feu est certainement un des plus grands ennemis de la forêt. Déjà il a ravagé quelques-unes des plus belles parties de notre domaine forestier et nous a fait perdre des millions.

Il importait donc de prendre les meilleures précautions possibles contre le retour de ces ravages.

On connaît tout le soin que le gouvernement Gouin a apporté à cette question.

L'hon. M. Allard, le ministre des Terres, a complètement réorganisé cette branche de l'administration.

La loi a été amendée à plusieurs reprises et, en même temps qu'on la rendait plus parfaite, on la rendait égale-

ment plus sévère. On exige, sans faiblesse, qu'elle soit scrupuleusement observée. Un des officiers supérieurs de la Commission de Conservation, M. Clyde Leavitt, disait, après la conflagration qui coûta la vie de 400 personnes dans le Nouvel-Ontario en 1916, que la province de Québec n'avait échappé à de semblables désastres que grâce à la sagesse de ses règlements et à leur application.

Dans tous les cas, une affaire certaine c'est que l'on fait maintenant une surveillance toute spéciale de notre territoire sous licence. A la demande du ministre des terres et sous son patronage, les détenteurs de limites se sont formés en associations pour la protection des forêts contre le feu. Il existe aujourd'hui plusieurs associations de ce genre et l'on peut dire qu'environ 90% de nos forêts affermées jouit des avantages de ce système coopératif.

Les résultats de cette politique de prévoyance ne se sont pas fait attendre. Depuis 10 ans, les feux de forêts ont diminué dans une proportion de 80% et l'on peut évaluer à des millions de piastres la valeur du bois ainsi épargné.

Mais le gouvernement Gouin n'entend pas se reposer et malgré les succès obtenus, il poursuit avec persistance sa politique de protection contre le feu. L'hon. M. Allard avait décidé cet été de se servir d'aéroplanes pour la surveillance de nos bois. C'était une heureuse innovation, et on en espérait de beaux résultats. Vu les difficultés de départ et d'atterrissage en pleine forêt, l'emploi des hydroplanes s'impose parce que la descente d'une machine ne peut se faire que sur les lacs. Malheureusement, il a été impossible de se procureur une

seule machine de ce genre. Le gouvernement fédéral possède quelques-unes de ces machines. Espérons qu'il saura les faire servir à quelque louable usage dans l'intérêt national.

RÉSERVE FORESTIÈRE

En 1905, il n'y avait aucune réserve forestière dans la province de Québec, car le Parc National des Laurentides est plutôt, à proprement parler, une réserve de chasse et de pêche. Depuis, le gouvernement Gouin a successivement créé :

	Milles carrés.
Le Parc de Gaspé	2,523⅓
La Réserve de Rimouski	1,249⅔
La Réserve de Témiscouata	227
La Réserve de Bonaventure	1,733
La Réserve du Labrador	110,000
La Réserve de la Chaudière	156
La Réserve de Barachois	113
La Réserve de Saint-Maurice	21,121
La Réserve d'Ottawa	27,652
La Réserve de la Rivière-Ouelle	340
	165,115

Ce qui, avec le Parc National, fait une superficie totale de 107,767,253 acres. Au point de vue des réserves forestières, nous laissons dans l'ombre toutes les autres provinces de la Confédération, et nous sommes à la tête du continent américain.

Le gouvernement a aussi, en 1911, fait voter une loi autorisant l'établissement de réserves forestières cantonales.

Ces réserves sont créées en vue de venir au secours des cultivateurs qu' n'ont plus de bois sur leurs propriétés.

On a ainsi crée 20 réserves cantonales, couvrant une superficie totale de 267,709 acres, soit 418.3 milles carrés.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement a fait adopter une loi, en 1916, dont l'objet est de rendre à la colonisation les terres arables qui n'appartiennent plus à la Couronne et dont les propriétaires, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas jugé à propos, jusqu'ici, de les mettre ne culture.

Tel est, par exemple, le cas des anciennes seigneuries.

Le gouvernement, moyennant échange pour des terres boisées situées dans des endroits moins acces sibles aux colons, a fait l'acquisition de terres parfaite ment propres à la culture et situées à proximité des paroisses constituées, et il en dispose maintenant dans l'intérêt de la colonisation.

REBOISEMENT

Nos forêts constituent une richesse que l'on se plaît à considérer comme inépuisable. Or, il n'est rien d'inépuisable et le seul moyen de nous assurer une richesse continuelle, c'est de reboiser celles de nos forêts qui ont été parcourues par l'incendie ou épuisées par des exploitations imprévoyantes pour ne pas dire abusives. Protéger les forêts contre le feu et les

reboiser quand il y a lieu de le faire, sont deux œuvres auxquelles le gouvernement a donné tous ses soucis.

Afin d'encourager le reboisement des terrains impropres à la culture, et aussi en vue d'essayer d'acclimater en la province certaines essences étrangères, le gouvernement Gouin a établi une pépinière à Berthierville.

C'est là une innovation à laquelle ont applaudi tous les citoyens soucieux de l'avenir de notre province.

Ajoutons que cette pépinière est aussi d'un grand secours aux élèves de l'école forestière. Elle leur permet de suivre de près la croissance des arbres et d'y faire des expertises.

La pépinière forestière à elle seule contient près de 4,000,000 de plants de toutes variétés, et dont lavaleur peut être fixée à près de $15,000.00.

En 1917, au-delà de 500,000 plants ont été expédiés de Berthier pour le compte de certaines compagnies telles que la Laurentide Co., la Riordon Paper Mills, la Belgo Canadian Pulp & Paper Co., etc.

Ajoutons que le gouvernement a pris, à Lachute, l'initiative de reboiser les sables mouvants dans le but de protéger les terres avoisinantes contre l'envahissement graduel du sable.

PROHIBITION DE L'EXPORTATION DU BOIS COUPÉ SUR LES TERRES DE LA COURONNE

Le 1er septembre 1910 expirait l'engagement que le gouvernement a pris en 1901 de ne pas changer les règlements relatifs aux bois et aux forêts.

Depuis le 1er septembre 1910, en vertu de décrets adoptés par le gouvernemenr Gouin, le bois coupé sur

les terres de la Couronne ne peut être exporté à moins d'être préalablement manufacturé de quelque façon au Canada.

Par un ordre en conseil du mois d'avril 1914, le gouvernement a également prohibé l'exportation du bois brut coupé sur les terres données en subventions aux compagnies de chemins de fer.

Les autres provinces virent bientôt quels avantages elles pouvaient tirer d'une telle politique et elles ne furent pas lentes à nous imiter.

Ces innovations ont eu pour effet de faire établir dans notre province plusieurs usines et d'augmenter considérablement la capacité des moulins existants.

Voici quelques faits qui ne manquent pas d'être très intéressants :

Le capital engagé dans cette industrie, était de $83,000,000 en 1917. La même année, la production représentait une valeur de $43,000,000. Pas moins de dix mille personnes travaillaient pour les différentes compagnies et en retiraient $8,500,000 en salaire. La province compte 31 usines à pulpe mécanique et chimique et à papier. Dans l'espace de sept ans, le nombre de tonnes de pulpe fabriquées dans la province a plus que doublé. Il est passé de 312,522 en 1911 à 842,471 en 1917. Ces statistiques sont plus que suffisantes pour montrer quels progrès l'industrie des pâtes à papier et du papier a faits depuis 1911 ; celles de 1918, qui ne sont pas à cette heure encore compilées nous feraient voir, si nous en croyons certaines revues, que ces progrès se sont encore accentués.

Nous aurions tort de ne pas ajouter que notre province, relativement à la fabrication de la pulpe, est à la tête du pays et que l'heure n'est peut-être pas très

éloignée où elle deviendra le centre le plus important du monde entier pour la fabrication du papier, ainsi que sir Lomer Gouin le prédisait un jour.

Notons, en terminant, que la politique du gouvernement Gouin a mis les Américains sur les dents et qu'ils font une grosse pression en ce moment pour inciter le Congrès de Washington à s'aboucher diplomatiquement avec Ottawa pour faire rescinder l'ordre en conseil adopté par le gouvernement Gouin le 1er septembre 1910. Ces messieurs ont besoin de notre papier et ils trouvent qu'il coûte trop cher ! Telle est la cause de leur colère !

Mais qu'on soit sans crainte. Quoi que dise Washington et quoique fasse Ottawa, Sir Lomer Gouin veillera au grain et l'on sait qu'il n'est pas homme à tolérer les empiètements sur l'autonomie de notre province.

POUVOIRS D'EAU

Puisque nous en sommes à parler des richesses de la province, il n'y a pas de raison pour que nous passions les pouvoirs d'eau sous silence. D'autant plus qu'ils relèvent du département des terres que nous étudions en ce moment.

Sous le rapport des pouvoirs d'eau, il y a peu de pays au monde qui aient été plus favorisés que la province de Québec. Nous en avons en abondance. Toutefois, il importe dans l'intérêt public de ne pas les aliéner d'une façon imprévoyante.

Autrefois, avant 1897, les chutes d'eau étaient vendues comme accessoires des terrains adjacents.

Plus tard, après 1897, on les considéra comme valeur principale des concessions, les terrains adjacents étant, eux, considérés comme accessoires des chutes. Mais on les aliénait à toujours, et le concessionnaire devenait propriétaire de la chute, dès qu'il l'avait payée et avait rempli certaines conditions stipulées.

D'après le nouveau mode, les chutes d'eau ne sont plus vendues mais simplement louées pour des périodes de 25 à 75 ans et la province retire un revenu relevant de deux facteurs :

Le premier, un loyer fixe pour l'emplacement accordé; le deuxième une redevance annuelle mobile basée sur la quantité d'énergie électrique produite. Le concessionnaire doit aussi aménager au moins 50% de la puissance brute de la chute dans certains délais, ce qui rencontre l'objection souvent faite autrefois que les spéculateurs achetaient des emplacements dans le seul but de vendre plus tard à grands profits aux industriels sérieux. De plus, le gouvernement se réserve, après l'expiration de certaines périodes, d'augmenter les taux et de changer le mode de paiement.

RÉGIME DES EAUX COURANTES

La province de Québec est également remarquable par l'abondance de ses lacs et rivières. Il importait tant dans l'intérêt du domaine boisé que pour l'utilisation judicieuse des forces hydrauliques inhérentes à ses cours d'eau, d'établir des règlements concernant l'aménagement de ces forces et d'étudier le régime des eaux de manière à en déterminer les lois d'écoulement,

afin de concilier les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et des forêts avec le respect dû à la propriété.

C'est à cette fin que le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministre des Terres, a organisé le Service Hydraulique, et qu'à la session de 1910, il s'est fait autoriser à instituer une Commission d'experts en hydraulique et en exploitation forestière.

LES BARRAGES DU ST. MAURICE ET DU ST. FRANCOIS

La Commission n'a pas négligé non plus les questions immédiatement pratiques, telles que l'emmagasinage des eaux dans le but de régulariser les cours d'eau et ainsi réduire les inondations et de fournir aux industriels un grand accroissement de puissance hydraulique.

Les barrages du Haut Saint-Maurice et du Saint-François témoignent suffisamment de son activité. Le premier, au rapide de La Loutre,constitue le plus grand réservoir du monde, sa capacité étant d'environ quatre fois supérieure à celle du réservoir d'Assouan en Egypte construit, il y a quelques années, par le gouvernement impérial à un coût près de huit fois supérieur à celui du Saint-Maurice. Quant au second, il bénéficiera à toute la fertile et industrieuse vallée du Saint-François, tout en diminuant considérablement les dommages autrefois causés par la crue des eaux.

La construction de ces barrages a presque l'importance d'une œuvre nationale, si on la considère au point de vue des avantages économiques. Cependant, le gouvernement a trouvé moyen d'en faire une entreprise payante.

Ainsi, la Shawinigan Water & Power s'est engagée à payer une somme de $80,000.00 annuellement pendant 40 ans ; la Laurentide, $40,000.00 et la Brown Corporation, $10,000.00.

On a calculé que l'intérêt et le fonds d'amortissement, en tenant compte des dépenses initiales de l'entreprise, devaient représenter au plus $100,000.00 par année. Or, le gouvernement retire $130,000.00 par année des trois compagnies plus haut mentionnées. C'est donc une des transactions les plus avantageuses qui puissent être faites.

LA COLONISATION

La colonisation est une œuvre capitale. Il n'est pas besoin de savantes démonstrations pour prouver son importance. Suivant l'expression de M. Hector Authier, nous devons coloniser "pour rester les maîtres chez nous, pour placer l'accroissement naturel de nos populations rurales, enrayer l'exode vers les villes, encourager le retour à la terre, et par là conserver la santé physique et morale de notre peuple."

Pour faire de la colonisation avec efficacité, il faut tenir compte des éléments suivants : il importe d'abord d'avoir *de bons colons*, de les *grouper* autant que possible sur des *terres absolument propres à la culture*, de leur *construire des chemins* pour les mettre en communication avec le village voisin et, enfin, de leur donner *des écoles*, mais surtout *un curé*.

Le curé, c'est l'être indispensable au succès d'une entreprise de colonisation. Ecoutez M. Authier ; il écrivait à La Presse, le 19 mai 1917 :

"Et pendant que je suis à exposer notre état actuel, permettez-moi de vous dire que ce qui nous manque le plus dans l'Abitibi, ce sont des prêtres. Il faudrait. doubler ou tripler le nombre actuel de nos missionnaires Les vieux diocèses de la province ont le devoir, me semble-t-il, de nous envoyer les prêtres nécessaires pour organiser toutes nos paroisses naissantes."

En résumé, pour faire de la colonisation, l faut des colons, des lots, des chemins, des écoles et un curé. Tout le reste n'est qu'accessoire et une longue expérience l'a démontré.

LES COLONS

M. Authier, qui n'est pas loin d'être expert en matière de colonisation, disait dans une conférence au Monument National, à Montréal, en 1916 :

"Mais le point le plus important à mon avis pour le succès de la colonisation, c'est le choix des colons. N'est pas colon qui veut : il faut pour cette tâche des qualités physiques et morales que tout le monde n'a pas. On a attribué en partie la vitalité du peuple canadien-français au choix judicieux des immigrants de la Nouvelle-France, sous Colbert et Talon. Cette leçon vaut encore que nous la suivions. Et c'est ici que le public et les associations patriotiques en particulier devraient venir en aide au gouvernement. Voici un grand service national à organiser : mettre chacun à sa place, là où il pourra donner son rendement maximum."

LOTS CONCÉDÉS

On dit que les colons ne pouvaient obtenir de lots. Les statistiques suivantes démontrent le contraire. Voici la superficie, en acres, des lots concédés pour fins de colonisation :

De 1867 à 1905 (37 ans) 5,529,202, soit une moyenne annuelle de 149,438.

De 1905 à 1918 (13 ans) 2,733,844, soit une moyenne annuelle de 210,296.

Voici maintenant le nombre de lettres-patentes octroyées :

De 1867 à 1905 (37 ans) 22,380, soit une moyenne annuelle de 621.

De 1905 à 1918 (13 ans) 16,990, soit une moyenne annuelle de 1307.

LES CHEMINS DE COLONISATION

Le gouvernement ne s'occupe pas seulement d'améliorer les routes des vielles paroisses, il voit aussi à ouvrir des chemins partout où se groupent ou se peuvent grouper des colons.

Nous donnons ci-après un tableau des travaux effectués sur les chemins de colonisation de 1905 à 1918 :

ANNEES	Ouverts en chemins d'hiver	Parachevés en chemins de roulage	Chemins réparés	Montants payés par le gouvernem.
	milles	milles	milles	piastres
1917–18	169.64	176.41	337.46	308,048.45
1916–17	193.63	216.31	374.33	250,000.00
1915–16	154.45	173.62	261.80	200,000.00
1914–15	178.66	152.50	268.50	225,000.00
1913–14	148.32	214.11	221.08	249,545.47
1912–13	138.18	198.91	246.00	217,206.01
1913-12	166.36	229.52	387.27	228,336.80
1910–11	177.59	240.88	412.19	216,857.69
1909–10	138.47	175.55	279.63	170,000.00
1908–09	174.21	189.14	655.60	215,000.00
1907–08	105.48	147.24	333.97	144,000.00
1906–07	112.76	149.36	320.21	134,000.00
1905–06	287.78	147.39	369.49	134,000.00

Mais voici un autre tableau suggestif au sujet des sommes dépensées pour les chemins de colonisation:

De 1867 à 1905 (38 ans) une somme de $3,500,484 soit une moyenne annuelle de $92,118.

De 1905 à 1918 (13 ans), une somme de $2,691,993 soit une moyenne annuelle de $207,076.

Il y a d'ailleurs une tendance à faire de plus en plus large la part de la colonisation dans le budget provincial, à mesure que les revenus publics vont en augmentant. Ainsi, en 1916–17, il s'est dépensé une somme de $254,000 ; l'année suivante, une somme de $312,000 et enfin, pour l'année 1918–19, une somme de $350,000 a été votée et sera dépensée pour cette fin.

La Colonisation étant plus que jamais à l'ordre du jour, il est entendu que le gouvernement disposera d'un montant beaucoup plus considérable encore, si le peuple lui renouvelle sa confiance.

Jusqu'ici, on peut dire que le colon a précédé le chemin. Or, avec la nouvelle politique, c'est le chemin qui précèdera le colon.

Détail à noter et qui est de nature à embarrasser M. Sauvé : Son bras droit et son principal lieutenant, M. Gault, déclarait à l'Assemblée législative, le 28 novembre 1916, *que le gouvernement avait tort d'affecter des montants aussi considérables pour une chose aussi peu importante que la colonisation et qu'il devrait réduire cette dépense* !

M. Sauvé prétend que le gouvernement ne fait pas assez pour les colons.

De son côté, son principal lieutenant déclare que le gouvernement fait beaucoup trop.

Nous assisterions à un beau spectacle si, par malheur, ces messieurs réussisaient à s'accaparer le pouvoir et étaient appelés à poursuivre la grande œuvre de la colonisation !

POUR LES SOLDATS DE RETOUR

Habitués désormais à la vie au grand air, aux fatigues, aux durs travaux des tranchées, aux morsures du froid et à toutes les intempéries des saisons, nombreux sont les soldats qui, paraît-il, s'enfonceront dans la forêt pour y mener la vie de colon et pour s'y tailler un domaine.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement a fait adopter, dès la dernière session, une loi pour se faire autoriser à donner, gratuitement mais sujets aux conditions ordinaires du billet de location, des lots de colonisation aux soldats de retour du front.

Le département des terres a même offert à l'Association des Vétérans de mettre à sa disposition un des plus beaux cantons de l'Abitibi, le canton Mongay. Ce serait aussi un excellent moyen de grouper ces anciens camarades de gloire et de danger et de les mettre en état de moins sentir leur isolement.

RÉSULTATS

De même qu'on reconnait l'arbre à ses fruits, de même on reconnaît la sagesse et l'efficacité d'une politique aux résultats qu'elle produit. Or la politique de colonisation du gouvernement a donné ses preuves. Rien n'est plus concluant que la rapidité avec laquelle l'Abitibi s'est peuplé. Mais songez donc ! En 1911, il n'y avait pas, dans cette belle région, un seul pouce de terrain en culture ; il n'y avait même pas âme qui vive.

Or, aujourd'hui, l'Abitibi a presque toute l'importance d'un comté. Il y a des paroisses florissantes, il s'y fait de l'agriculture, il s'y fait des affaires, il y a une chambre de commerce très active, les banques y ont même des succursales. La population y augmente rapidement : elle doit être maintenant d'une dizaine de mille âmes. Les comtés de Brome, de Chambly, de Châteauguay, de Huntingdon et bien d'autres qui existent depuis longtemps, n'ont pas une population plus considérable.

Il n'y a pas que l'Abitibi qui soit prospère. Nos autres régions de colonisation font également des progrès sensibles. Pour s'en rendre compte, il faut visiter le Lac St-Jean, la Gaspésie et le Témiscamingue.

Depuis dix ans, combien de groupements nouveaux n'avons-nous pas vus surgir, chaque année, là même où il n'y avait qu'une immense forêt ? que d'humbles petits clochers ont dressé leurs flèches vers le ciel ! que de paroisses nouvelles dans les terres neuves de la province ?

Il est permis de l'affirmer catéforiquement : depuis dix ans, pas moins de *cinquante paroisses* sont nées dans nos centres de colonisation. Ces paroisses sont situées dans l'Abitibi, dans Labelle, dans le Lac St-Jean, dans le Témiscamingue, dans Bonaventure, dans Montmagny, dans Témiscouata, dans Chicoutimi, dans tous les comtés où il y a de la terre à coloniser et des bras robustes pour abattre la forêt.

Convient-il de donner des noms ? Citons, entre autres : *Parent, Senneterre, Amos, Privat, Makamick, Lasarre, La Reine,* dans l'Abitibi, (où l'on trouve, en outre, dix municipalités scolaires régulièrement organisées)—*St-Gabriel, Notre-Dame de Mont-Carmel,* dans

le Témiscamingue ; *St-Charles, Ste-Anne du Lac, Mission St-Joseph*, dans le comté de Labelle ; *Lac Brochet, Lac Chat, (Portneuf)* ; *St-Cyprien*,(Dorchester) ; *St-Juste, Ste-Lucie*, (Montmagny) ; *St-David d'Escourt, St-Joseph, Rivière Bleue, St-Marc du Lac Long, St-Joseph de Viel* (Témiscouata) ; *St-Narcisse, St-Pie, St-François-Xavier*, (Rimouski) ; *St-Agricole, St-Denis*, (Matane) ; *St-Maurice*, (Gaspé).

Cinquante paroisses en dix ans, ou mieux cinq paroisses par an ! Demandez aux provinces maritimes, demandez à l'Ontario de montrer des résultats aussi brillants ! Non, de toutes les provinces de l'Est du Canada, Québec est la seule où l'œuvre de colonisation ne languit pas et où, bon an ma an, elle ne manque jamais de progresser.

Cependant, cela ne suffit pas encore et c'est l'intention du gouvernement de faire davantage.

Le recrutement de l'armée ainsi que l'embauchage des ouvriers pour les fabriques de munitions ont donné naissance, dans notre province comme dans tous les pays d'ailleurs, à un problème des plus sérieux ; la désertion des campagnes. La population des villes a augmenté d'une façon presque dangereuse et, à l'heure actuelle, il existe un désiquilibre évident entre la population rurale et la population urbaine.

Un gouvernement vraiment soucieux des intérêts publics a donc l'impérieux devoir de combattre ce mal en favorisant plus et mieux que jamais, la colonisation et la culture de nos terres. Or, le programme que le gouvernement Gouin va soumettre au peuple est une preuve qu'il entend se mettre résolument à l'œuvre et encourager de façon pratique le retour à la terre.

LE GOUVERNEMENT GOUIN ET LES OUVRIERS

Le 19 juin 1916, le "Monde ouvrier", le journal des travailleurs de Montréal, publiait un intéressant article pour répondre à un plaidoyer de M. Arthur Sauvé qui avait justement tenté d'accréditer le parti tory auprès de la classe ouvrière de la Métropole. Voici une partie de cet article :

"Que M. Sauvé ne se fasse pas d'illusions, ce n'est pas aux ouvriers de 1916 qu'il convient de prêcher le torysme. Le parti des PRIVILÈGES et des PRIVILÉGIÉS ne peut décemment réclamer notre adhésion à son programme.

"Avec un régime fiscal qui crée quelques MILLIONNAIRES au dépens de la masse des consommateurs, avec des faveurs dispensées si libéralement à chaque session du Parlement aux magnats de chemins de fer, le parti dont M. Sauvé est le porte-parole s'est constitué l'adversaire logique de la classe ouvrière."

"Qui nous a donné le scrutin secret ? Un libéral : Sir Aimé Dorion. Les ouvriers étaient autrefois conduits aux polls comme des esclaves. Ils votaient sous l'œil du maître, du patron—C'était de l'intimidation pure et simple.

Qui a fondé le ministère du travail à Ottawa ? Un libéral : Sir William Mulock.

Qui a établi des bureaux de conciliation ? Un libéral: M. W. L. Mackenzie King.

Qui a établi l'enquête obligatoire ? Un libéral : L'Honorable M. Lemieux.

Qui a établi la loi des salaires équitables ? Un gouvernement libéral, celui de Sir Wilfrid Laurier.

Qui a fondé la "Gazette du travail" ? Le parti libéral.

Et puis, que M. Sauvé n'oublie donc pas que le règne de quinze années de Sir Wilfrid Laurier a donné au pays une prospérité inouïe, et aux ouvriers de l'aisance, du bien-être.

Depuis quand avons-nous des sans-travail ? Depuis 1912-13—avant la guerre et au lendemain de l'arrivée au pouvoir de ses chefs à Ottawa."

Quant à l'œuvre qui a été réalisée par le gouvernement Gouin pour l'avantage de la classe ouvrière, en voici une énumération incomplète :

1o Les libéraux, nous l'avons dit, ont largement subventionné le maintien des écoles du soir, des écoles des arts et métiers, ainsi que la création d'écoles techniques. Or ce sont surtout les ouvriers qui sont appelés à bénéficier de ces largesses.

2o Ils ont créé le bureau des inspecteurs de manufactures que nous avons maintenant et qui, au dire des connaisseurs, est le mieux organisé qui existe dans toute l'Amérique.

3o Ils ont institué un tribunal d'arbitrage et de conciliation pour le règlement des différends qui peuvent survenir entre le capital et le travail.

4o Ils ont rendu obligatoire l'emploi d'appareils spéciaux pour la prévention des accidents.

5o Ils ont organisé un bureau d'examinateurs pour la qualification des ingénieurs et des inspecteurs de chaudières à vapeur.

6o Ils ont amendé les lois de façon à placer tous les édifices publics sous la surveillance des inspecteurs du travail.

7o Ils ont modifié la loi des manufactures et des édifices publics de façon à protéger la santé et assurer le bien-être de ceux qui y travaillent.

8o Ils ont réglementé les conditions dans lesquelles les femmes et les enfants sont appelés à travailler dans les usines.

9o En 1907, ils ont fait décréter qu'aucun enfant de moins de quatorze ans ne devrait être employé dans les fabriques.

10o En 1907, ils ont fait décréter que les filles et les garçons de moins de seize ans ne pourraient être employés dans les fabriques s'ils ne savaient lire et écrire, ou s'ils ne fréquentaient pas une école du soir.

11o Il ont fait déclarer insaisissables les bénéfices auxquels ont droit les membres des sociétés de secours mutuels, ainsi que les rentes viagères créées sous le régime de la loi fédérale de 1908.

12o En 1906, le gouvernement Gouin a fait adopter une loi autorisant la formation de syndicats coopératifs.

13o En 1906, le gouvernement a fait voter une mesure rigoureuse contre l'usure.

14o En 1907, le gouvernement a également chargé une commission de résoudre la question des accidents du travail. Cette commission a fait rapport et une loi

a été adoptée en vue de protéger davantage les employés victimes d'accidents.

15o En 1908, le gouvernement Gouin a rendu obligatoire l'inspection des échafaudages employés par les constructeurs.

16o En 1908, le gouvernement Gouin a fait adopter par la Chambre une résolution assurant un salaire équitable aux ouvriers qui exécutent des contrats publics ou des travaux subventionnés par l'Etat.

17o En 1909, le gouvernement Gouin a institué une commission pour protéger les consommateurs et le public contre les abus des compagnies d'utilité publique, savoir de transport, d'aqueduc, d'éclairage, de chauffage, etc.

18o En 1909, il a installé à Montréal un musée d'appareils propres à éviter les accidents du travail.

19o En 1910, il s'est fait autoriser à créer des bureaux de placement dans les cités et les villes. Deux bureaux ont été ouverts, l'un à Montréal et l'autre à Québec, en avril 1911, un troisième a été ouvert à Sherbrooke en 1912.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les services inappréciables que les bureaux de placement ont rendus aux ouvriers pendant les années de crise par lesquelles nous venons de passer.

20o En 1912, le gouvernement Gouin a fait autoriser les commissions scolaires à fournir gratuitement aux enfants les livres de classe dont ils ont besoin.

21o En 1912, il a fait décréter que les propriétaires

de filatures ne devront pas employer les femmes et les enfants plus de 55 heures par semaine.

22o En 1912, il a fait abolir les frais dans les poursuites judiciaires n'excédant pas $25.

23o En 1912, il s'est fait autoriser à nommer des représentants des classes ouvrières dans le bureau des corporations des écoles techniques de Québec et de Montréal.

24o En 1912, il a fait inscrire dans la loi électorale le principe "one man, one vote", et placé ainsi l'ouvrier sur un pied d'égalité avec le millionnaire ou le grand propriétaire.

25o De plus, pendant les étés il donne de l'emploi, sur les travaux de voirie, à un grand nombre d'ouvriers que la crise financière et industrielle peut laisser sans ouvrage et sans position.

26o En 1914, il faisait adopter la loi des habitations salubres en vertu de laquelle les municipalités sont autorisées à garantir, moyennant hypothèque, les emprunts faits par les compagnies qui désirent construire des maisons pour la classe ouvrière. La garantie municipale ne peut dépasser 85% de l'évaluation des terrains et des maisons construites. De son côté, la compagnie est tenue de faire examiner ses livres et il ne lui est pas permis de réaliser plus de 6% d'intérêt sur le capital investi. Le prix du loyer est donc nécessairement peu élevé.

27o En 1914, il faisait adopter une législation relative aux ingénieurs stationnaires.

28o En 1918, adoption d'une loi pourvoyant à un

jour de repos par semaine pour les employés dans certaines industries.

29o En 1919, adoption d'une loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes.

30o En 1919, loi autorisant la nomination d'un sous-ministre du travail.

31o En 1919, loi amendant la loi des établissements industriels relativement au travail des enfants. En vertu de cette loi, un patron ne saurait employer un enfant de moins de 16 ans, à moins qu'il ne sache lire et écrire.

32o En 1919, amendement fort important à la loi des accidents du travail.

33o En 1919, loi relative à la construction de maisons ouvrières, etc., etc.

QUELQUES RÉFORMES IMPORTANTES

La Commission des services d'utilité publique.—Lorsque le Gouvernement Gouin adopta une loi pourvoyant à la création d'une Commission du service d'utilité, publique,"La Patrie" s'écria triomphalement : " C'est une satisfaction générale. Cette commission ne pourra manquer de rendre à la population des services considérables." "La Patrie" voyait juste. Cette Commission, en effet, répondit aux espérances que l'on en attendait. Il faut voir le nombre et l'importance des causes qu'elle décide chaque année pour se rendre compte de sa grande utilité. Survient-il, à un moment donné, une contestation entre le public et une compagnie d'utilité publique, c'est à la Commission que l'on s'adresse pour avoir justice. Tout en se montrant équitable à l'égard des compagnies, l'on peut affirmer qu'elle a bien souvent protégé le public soit contre l'exploitation, soit contre la négligence ou l'incurie de certaines compagnies. Voilà, assurément, une œuvre dont le gouvernement peut s'enorgueillir.

Le Bureau des Statistiques.—La province de Québec est probablement la seule de toutes les provinces canadiennes qui ait organisé un bureau des Statistiques. Ce bureau publie, chaque année depuis 1914, un annuaire dont on dit beaucoup de bien et qui, sans le moindre conteste, rend des services précieux à notre population, "The Canadian Municipal Journal", dans son numéro de mai 1919, dit fort justement de notre bureau de statistiques : "Still another example of the moderness of the Quebec administration is the statistical bureau under Mr. G.-E. Marquis, which department compiles

and publishes from time to time statistics, including vital statistics, that cover every phase of progress in the province. *This Bureau is probably the most up-to-date record of provincial activities that we have in Canada, and is invaluable to students and administrators.*" Ajoutons que les industriels, les commerçants, les exportateurs et les hommes d'affaires en général peuvent tirer grand profit de l'annuaire statistique de la province.

La santé publique.—En France, on reprochait un jour avec humour au gouvernement de s'occuper beaucoup plus activement de l'amélioration de la race chevaline que de la race humaine. Une chose certaine, c'est que les gouvernements se sont trop longtemps désintéressés des questions d'hygiène et de santé publique. Lorsque le gouvernement Gouin arriva au pouvoir en 1905, le budget voté en faveur du bureau d'hygiène de la province n'était que d'une douzaine de mille dollars. Ce budget fut bientôt porté à $25,500 puis à $58,500 et il sera de $63,500 pendant l'année 1919-20.

En 1912, le gouvernement a divisé la province en dix districts sanitaires. Un inspecteur hygiéniste, sous le contrôle du bureau d'hygiène, réside dans chacun de ces districts. Il visite les paroisses, il se rend compte des conditions sanitaires dans lesquelles elles se trouvent, il fait des suggestions pour améliorer un état de choses qu'il considère peu satisfaisant, il donne des conseils pour prévenir les épidémies, etc. etc. Pendant la dernière épidémie de grippe, les inspecteurs ont incontestablement fait un travail fort méritoire et ils ont été d'une grande utilité à notre population.

Mais le gouvernement Gouin a fait davantage pour la santé publique. La tuberculose est une maladie contagieuse qu'il convient de combattre. Aussi le

gouvernement a-t-il jugé à propos de nommer une commission chargée de rechercher les moyens les plus efficaces pour lutter contre le fléau de la tuberculose. Une somme de $38,500 est maintenant affectée au traitement de la tuberculose. Les Sanatoriums de la province sont généreusement subventionnés. Le docteur Odilon Leclerc écrivait dans "Le Bulletin Médical de Québec" du mois d'avril au sujet du magnifique hôpital Laval qui vient d'être construit à Sainte-Foye:

"Si aujourd'hui Laval offre au district de Québec un hôpital parfait, aménagé avec luxe, donnant toutes les garanties des stations climatiques les plus réputées, nous devons en être reconnaissant à Sir Lomer Gouin. L'immense intérêt que son gouvernement a manifesté pour l'enseignement secondaire l'a porté à encourager d'une façon pratique le travail en germination."

Département des affaires municipales.—La prospérité de cette province dépend en grande partie de la bonne administration de nos affaires municipales, et, pour en assurer l'efficacité, le gouvernement a compris qu'il fallait, sans retard, rajeunir quelques vieilles méthodes surannées, adopter pour l'avenir un système plus uniforme et par suite plus effectif. Toutefois, en créant ce département, il y avait un danger qu'il fallait éviter. *L'autonomie municipale devait être scrupuleusement respectée.* Le gouvernement Gouin, toujours inspiré et guidé par les principes libéraux, tenait à honneur de ne pas empiéter sur les droits du peuple à se gouverner lui-même.

Aussi, le nouveau département ne peut ni ne doit s'ingérer en aucune manière ou sous aucune forme dans l'administration de nos conseils municipaux.

Les officiers du nouveau département municipal ne sont que des amis qui pénètrent dans la sphère muni-

cipale, non dans le but d'arracher un pouvoir quelconque aux 1,206 municipalités de cette Province, mais pour les aider de leurs conseils, les inciter à suivre les prescriptions du code, à réprimer les abus et à corriger les erreurs qui pourraient s'y commettre. Voilà le but de cette législation. Le rôle de ce département ne s'étend pas au-delà.

"The Canadian Municipal Journal" disait dernièrement et c'est un témoignage précieux : "The legislation governing this department *is probably the most advanced in Canada* and though the department itself is still in the babyhood stage, its strong administration has already had a wholesome effect on local government."

Pour prévenir les incendies.—En 1912, le Gouvernement se faisait autoriser, par la loi 3 Geo. V, ch. 39, à affecter annuellement une somme de $10,000 pour donner en primes aux municipalités de village ou de petites villes qui désirent se pourvoir d'appareils effectifs pour combattre les incendies. Ces primes devinrent si populaires que le montant de $10,000 fut considéré insuffisant et, en 1916, il fut porté à $25,000. Depuis la mise en opération de la loi, au-delà de 130 municipalités de village, de paroisse et de petites villes se sont adressées au gouvernement pour obtenir une prime. Voilà donc au moins 130 municipalités qui se sont mises en état de combattre les incendies ! C'est l'intention du gouvernement de poursuivre cette sage politique jusqu'au jour où toutes les municipalités de notre province seront en mesure de se protéger efficacement contre la menace des incendies.

TABLE DES MATIERES

PAGES

Pourquoi des élections 3

Le chef du parti libéral 4
Comment Sir Lomer est apprécié par la presse canadienne 6

Le Chef de l'opposition 11
Ce qu'il pensait de son parti en 1916 11
Il n'a pas raison de se plaindre des élections 12

Le programme du gouvernement Gouin 13
Sir Lomer a tenu parole 14

La question du subside fédéral 14
Succès personnel pour Sir Lomer Gouin 14
Témoignage de Sir James Whitney et de M. Nantel 14
Importance du règlement de cette question au point de vue des finances provinciales 15
Chiffre de l'augmentation du subside annuel 15

Economie dans la dépense 16
Le gouvernement a fui les aventures risquées 16
Ce qu'en dit M. Bourassa 16

Accroisement du revenu 16
Augmentation des sommes persues du domaine public . 17
Augmentation de droit de coupe 17

Equilibre du budget 18
Etat du budget ordinaire 18
Dépenses extraordinaires 19
Surplus annuels 19
Dépenses de guerre 20
Le gouvernement n'a ni taxé ni emprunté pour cette fin . 20
Certains placements: la prison de Bordeaux, les barrages du St-Maurice et du St-Francois etc 21

PAGES

La dette publique 22
Elle aurait diminué sans les travaux de voirie 22
Elle augmente moins vite que la population 22
La dette des provinces sœurs. Instructive comparaison. 23
L'intérêt annuel de la dette consolidée 24

Les emprunts 24
Le gouvernement Gouin rembourse d'enciens emprunts 25
En 1912, Sir Lomer se fait autoriser à emprunter 23
Montant de nos emprunts depuis 1912 26
Les emprunts sont contractés dans les conditions les plus favorables 26
Témoignage de la "Montreal Gazette", de l'Ottawa Journal Press", de "La Patrie" etc 26

A propos de taxes 28
Ce qu'avait promis feu l'hon M. Marchand 29
Contribution aux asiles ou aux écoles de réforme 30
L'impot sur les successions 30
Les petites fortunes en sont exemptées 30
La succession MacDonald 32
La taxes sur les corporations commerciales 32
Les libéraux la modifient pour la rendre plus équitable .. 32
Le nombre des compagnies augmente 33
Licences d'automobiles 33
Quelques autres taxes ou licences 33

L'instruction publique 34
Montant des subventions annuelles 35
Subvention aux écoles primaires 36
Efforts pour relever le traitement des instituteurs et institutrices 36
Conséquences heureuses 37
Le gouvernement ne pouvait prendre d'autre attitude .. 38
Allocations aux instituteurs et institutrices 38
Contribution à leur fonds de pension 39
Subvention aux écoles élémentaires 39
Subvention aux écoles modèles et académiques 39
Subvention pour inciter les municipalités à engager des maîtres 40
Aide aux écoles pauvres 40

Primes aux municipalités les plus méritantes..... 40
Inspection des écoles..... 41
Ecoles nornales. Le gouvernement en fond dix..... 41
Résultats..... 43
Academies de garçon..... 43
Ecoles du soir..... 44
Ecole de coupe et de couture..... 44
Ecole d'Arts et de manufactures..... 44
Témoignage de " La Patrie "..... 45

Education supérieure..... 45
Universités..... 45
Ecole d'arpentage..... 45
Ecole polytechnique..... 46
Ecoles techniques..... 46
Notre province tient la première place à ce sujet..... 47
Ecoles techniques en construction..... 49
Ecoles des hautes études commerciales..... 51

Agriculture..... 54
Montants des subventions annuelles..... 55
Dépenses totales en faveur du cultivateur..... 56
Le cultivateur reçoit beaucoup et contribue peu..... 57
Ecoles d'agriculture..... 57
L'école de laiterie..... 57
Ecole vétérinaire..... 58
Cours obrégés d'agriculture..... 58
Sucreries écoles..... 59
Agronomes de district..... 59
Ecoles ménagères..... 60
L'horticulture à l'école..... 61
Le journal d'agriculture..... 61
Coopération agricole..... 62
La coopérative des fromages de Québec, son importance 62
Sociétés d'agricultures et cercles agricoles..... 63
Etat des subventions qui leur sont payées..... 64
Encouragement à l'industrie laitière..... 64
L'inspection des fabriques..... 65
L'opinion d'un journal de Toronto sur la qualité de notre beurre..... 66
Amélioration des troupeaux..... 67
La culture du trèfle..... 67

PAGES
L'Aviculture..... 68
L'Apiculture..... 68
L'Aboriculture..... 69
La campagne de surproduction..... 69
Activités du département..... 70
Résultats..... 72
Le gouvernement fédéral et l'agriculture..... 72
Il met des bois dans les roues..... 73
Etat de l'agriculture dans notre province. Témoignages précieux..... 73

L'Amélioration de la voirie..... 75
Montant des sommes déboursées..... 75
Historique de la loi des chemins..... 76
La loi de 1911..... 77
La loi de 1912..... 77
Différence entre les deux lois..... 78
Construction des routes provinciales..... 79
Routes construites et routes projetées..... 80
Entretien des chemins améliorées..... 81
Entretien des chemins de terre..... 82
Entretien des routes provinciales..... 83
Les districts de voirie..... 83
Inspections..... 84
Laboratoire..... 85
La politique de voirie est surtout pour le cultivateur.. 85
Milles de chemins améliorées en huit ans..... 86
Ponceaux en beton remplacant les ponceaux en bois... 87
Notre province est un exemple pour le Canada..... 88
Témoignages de personnes désinteressées 88

Les ponts en fer. Résultats d'une sage politique..... 91

L'abolition des péages..... 92

Terres et forêts..... 93
La superficie des terres politiques..... 93
Annexion de l'Ungava..... 93
Le revenu des bois et forêts..... 94
Augmentation des droits de coupe..... 93

PAGES

Le gouvernement est-il dominé par les marchands de bois? 95
Ecole forestière 96
Service forestier 96
Protection de la forêt contre le feu 97
Réserves forestières 99
Reboisement 100
Prohibition d'exporter le bois coupé sur les terres de la couronne 101
Résultats féconds de cette politique 102
Nos pouvoirs d'eau 104
Régime des eaux courantes 104
Les barrages du St-Maurice et du St-Francois 105

La Colonisation. Son importance 107
Lots concédés par le gouvernement 108
Construction des chemins de colonisation 109
L'opinion du lieutenant de M. Sauvé 101
Pour les soldats de retour 111
Résultats des efforts du gouvernement 111
L'Abitibi 112
Le gouvernement veut faire davantage 113

Le gouvernement Gouin et es ouvriers 114
Ce que les ouvriers doivent au parti libéral 114
Mesures adoptées en faveur de nos ouvriers 115

Quelques réformes importantes 120
La commission des services d'utitlité publique 120
Le bureau des statistiques 120
La santé publique 121
Département des affaires municipales 122
Pour prévenir les incendies dans les municipalités de villages ou de petites villes 123